

# L'ÉDUCATION

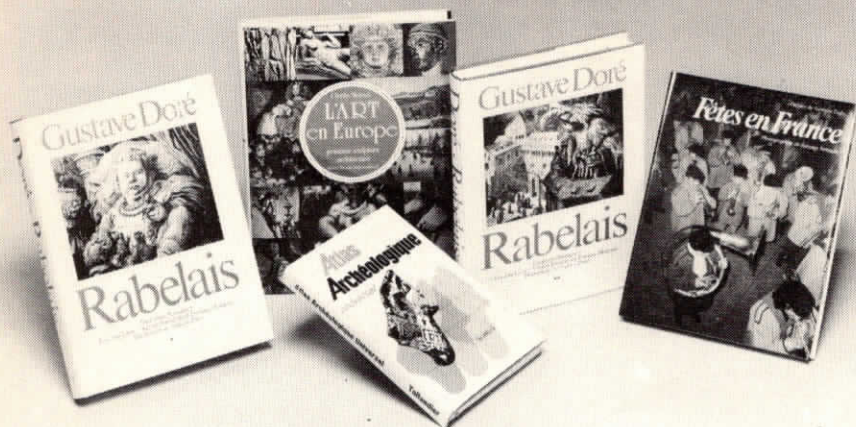
hebdo



## ANDRÉ HENRY: LE TEMPS LIBÈRÈ

*James Joyce*

offre  
réservée  
à nos abonnés



### RABELAIS

Gustave Doré et Rabelais: quelle rencontre! Le talent d'un immense dessinateur à l'appui d'un des génies de la littérature. Voici la version intégrale, en français moderne, des cinq Livres de Gargantua et Pantagruel qu'accompagnent les superbes, et désormais classiques, illustrations de Doré. Deux magnifiques volumes de grand format qui attendent une place de choix dans votre bibliothèque.

pour cinq  
abonnements

### L'ART EN EUROPE

Un fabuleux voyage dans l'histoire de l'art en Europe, de la préhistoire à nos jours, conduit de main de maître par Charles Wentick. Avec ses 456 illustrations en couleurs, ce très beau livre de grand format allie le plaisir de la lecture à la délectation de l'œil.

pour quatre  
abonnements

### FETES EN FRANCE

« De belles images, le commentaire prudent, parfaitement informé, qui les accompagne, réunissent ici la plus pertinente information sur ce qui survit aujourd'hui en France de la fête traditionnelle » écrit le grand historien Georges Duby dans la préface de cet ouvrage de Michèle Boudignon-Hamon et Jacqueline Demoinet, abondamment illustré des photos de Jacques Verroust.

pour trois  
abonnements

### ATLAS ARCHEOLOGIQUE UNIVERSEL

L'archéologie est une science, elle est aussi une passion. L'Atlas archéologique universel de David et Ruth Whitehouse, avec ses 107 cartes, est un outil indispensable pour tous les amateurs. Un livre qui joint le rêve au savoir.

pour un ou deux  
abonnements

----- ✂  
Veuillez trouver ci-joint la liste des personnes à abonner ainsi que le règlement correspondant (160 F TTC par abonnement à l'ordre de **l'éducation** - CCP 31.680 34 F La Source).

**De la part de :**

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

**Service abonnement:** 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris

## n° 494/3 juin 1982

**hebdomadaire**

- 2 à bout de souffle, par Maurice Guillot  
 2 impatience et idées nouvelles, par Nicole Gauthier  
 6 la vie scolaire au rapport, par Michaëla Bobasch  
 8 l'avenir des assistants; changer la vie, par Nicole Gauthier

**éducations**

- 10 la conquête du temps libre, entretien avec André Henry, ministre du Temps libre  
 14 vous avez la parole: l'aventure des mots, par Pascal Fleury

**à votre service**

- 15 enseignement et éducation  
 16 pédagogie quotidienne: à propos d'un paquet de graines, par Bernard Blot  
 18 documentation: ceux d'ailleurs, par Christian Cousin, François Mariet et Louis Porcher

- 20 au J.O.  
 21 au B.O.; agenda

**expressions**

- 24 lectures de Joyce, par Pierre-Bernard Marquet  
 28 Cannes: des films venus d'ailleurs, par Jacques Chevallier  
 29 un album, un livre, un disque  
 30 d'un siècle à l'autre, par Raymond Laubreaux

**réflexions**

- 31 vers la citoyenneté culturelle, extraits du rapport « Démocratie culturelle et droit à la différence » de Henri Giordan, maître de recherches au CNRS

**35 mots croisés - échecs**

photos - couverture, p. 10, 12 et 13: Pierre Michaud; p. 3 et 4: Pascal Lebrun; p. 11: Lot; p. 24: Harlingue/Viollet; p. 26: Lipnitzki/Viollet; p. 30: Bernand.

**'éducation**

**fondée en 1945  
 par Gustave Monod et Louis Cros**

Hebdomadaire publié par « L'éducation », association sans but lucratif qui réunit les fondateurs — l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, Education et Echanges, le Comité de liaison pour l'éducation nouvelle — et les auteurs et lecteurs adhérant à titre individuel.

**direction**

**directeur**: André Lichnerowicz; **administrateur délégué**: Leon Silveréano.

**rédaction**

**rédacteur en chef**: Maurice Guillot; **rédacteur en chef adjoint**: Jean-Pierre Vélis; **conseiller pédagogique**: Louis Porcher; **secrétariat de rédaction**: Suzanne Adelis, Michel Bonnemayre; **informations**: Michaëla Bobasch, Nicole Gauthier, René Guy; **documentation**: Pierre Ferran, chef de rubrique - Bernard Blot, Christian Cousin, Claudine Dannequin, William Grossin, Yves Guyot, François

Mariet, Claire Méral, Claude Moreau, Jerry Pocztar - Marie-Claude Krausz (agenda); **lettres, arts, spectacles**: Bernard Blanc, Jacques Chevallier, Jacques Erwan, Etienne Fuzellier, Hubert Haddad, Raymond Laubreaux, Pierre-Bernard Marquet, Georges Rouveyre; **correspondants**: Elisabeth de Blasi, André Caudron, Odile Cimetière, Yves Mary, Pierre Rappo, Jean-Jacques Schaettel, Gérard Sèneca; **dessinateur**: François Castan.

**publicité - développement**

Martine Cadas, Francisca Sol.

**conseil d'administration  
 de l'association éditrice**

**bureau**: André Lichnerowicz, président; Georges Belbenoit et Léon Silveréano, secrétaires généraux; Yves Malécot, trésorier; Robert Mandra, Robert Mélet, Philippe Vianay.

**membres**: Lazarine Bergeret, Jean-Louis Crémieux-Brihac, Hélène Beyhaut, Anne-Marie Franchi, Emile

Gracia, Lucien Géminard, Michel Gevrey, Colette Magnier, Georges Petit, Raymond Toraille, Yvette Servin.

**rédaction, publicité, annonces**

2, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris  
 Tél.: 266-69-20/21/67

**abonnements**

215, boulevard MacDonald - 75019 Paris  
 Tél.: 508-24-26

le numéro: 8 F; numéro spécial: 10 F  
 abonnement annuel: France 160 F; étranger 200 F (CCP 31-680-34 La Source).

**Pour tout changement d'adresse, joindre une bande d'expédition et 3,60 F en timbres**

## à bout de souffle

**L**e jeu de rhéostat sur les rapports, qui vont, viennent, tombent, passent, filtrent et de toute façon s'accumulent depuis le début de l'année, a mis en évidence tel ou tel aspect de notre système éducatif qu'il faut bien inventorier pièce par pièce pour parvenir à quelque cohérence. Les rapporteurs luttent contre la montre, mais leurs conclusions s'enrangent pour quelque réforme longue à venir, et ces coups de projecteurs, qui montrent bien la complexité du puzzle éducatif, semblent n'être là que pour nous faire prendre patience. Comme dans tout jeu d'ombre et de lumière, il y a les composantes dites indispensables mais qu'on ne voit jamais. Cette année, le sport à l'école aura été de celles-là. Hormis le rattachement des professeurs d'EPS à l'Education nationale, il n'a guère été question de cette revendication permanente et générale qui colle, depuis des lustres, au terme d'EPS et dont les « cinq heures hebdomadaires » sont devenues une espèce de mythe.

La communication des ministres, Edwige Avice, chargée de la Jeunesse et des Sports, et Alain Savary, au cours du dernier Conseil à l'Élysée est passée, étrangement, presque inaperçue. Pourtant, il s'agit bel et bien d'un « projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives » qui aura pour objectif, notamment, de reconnaître à celles-ci une place comparable à celles des autres disciplines d'enseignement, et de mieux insérer le sportif de haut niveau dans notre système sans hypothéquer ses études et son avenir professionnel. Il s'agira également d'établir de nouvelles bases « de confiance et de responsabilité » entre mouvement sportif et pouvoirs publics.

Quelques mesures ont déjà été annoncées: plan de relance avec création de quelque 1 650 postes d'enseignants spécialisés pour les établissements de l'enseignement secondaire, développement des classes-promotion et des sections sport-études, aménagement des horaires de scolarité ou de service pour tous les sportifs de haut niveau qui sont élèves ou personnels de l'Education nationale. Mais, à n'en pas douter, il faudra autre chose pour attacher quelque crédibilité à cette volonté — on n'ose plus dire nouvelle ! — de sortir le sport à l'école de cette situation de parent pauvre où il est perpétuellement tenu. Il faudra plus d'imagination et plus que les mesures traditionnelles d'apaisement pour investir les esprits. En ce moment même se déroule, à Font-Romeu, un grand colloque désigné comme point fort de cette vaste concertation qui précède l'établissement de ce projet de loi, lequel devrait venir devant le Parlement au printemps prochain.

Comme l'entraînement des sportifs, la concertation en altitude a peut-être aussi la propriété de redonner un nouveau souffle. Et il en faudra! Depuis le temps que le sport court après l'école sans jamais pouvoir la rattraper, il n'a fait que des marathoniens sans espoir.

Maurice Guillot

et i

EN SE REUNISSANT l'an passé à Saint-Etienne, entre l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République, le 10 mai, et les élections législatives, les parents d'élèves de la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public — fédération Andrieu) s'étaient montrés désemparés, satisfaits mais étonnés, heureux mais perplexes, et surtout un peu crispés devant les appels à l'innovation et à l'imagination que leur avait lancés, dès l'ouverture du congrès, le président de leur fédération, Jean Andrieu.

Un an plus tard, réunis pour leur XXXVI<sup>e</sup> Congrès à Bordeaux, on aurait pu s'attendre à ce que les adhérents, revenus de leur surprise première, aient entendu cet appel et soient devenus les « moteurs du changement » ou, pour reprendre l'expression de Jean Andrieu à Saint-Etienne, les nouveaux « soldats de l'An II ». Malheureusement, très peu d'entre eux se sont emparés des nouvelles possibilités qui leur étaient offertes et aucune dynamique nouvelle ne s'est vraiment fait sentir.

Lors des débats sur le rapport d'activités, les délégués ont été par-

---

# impatience dées nouvelles



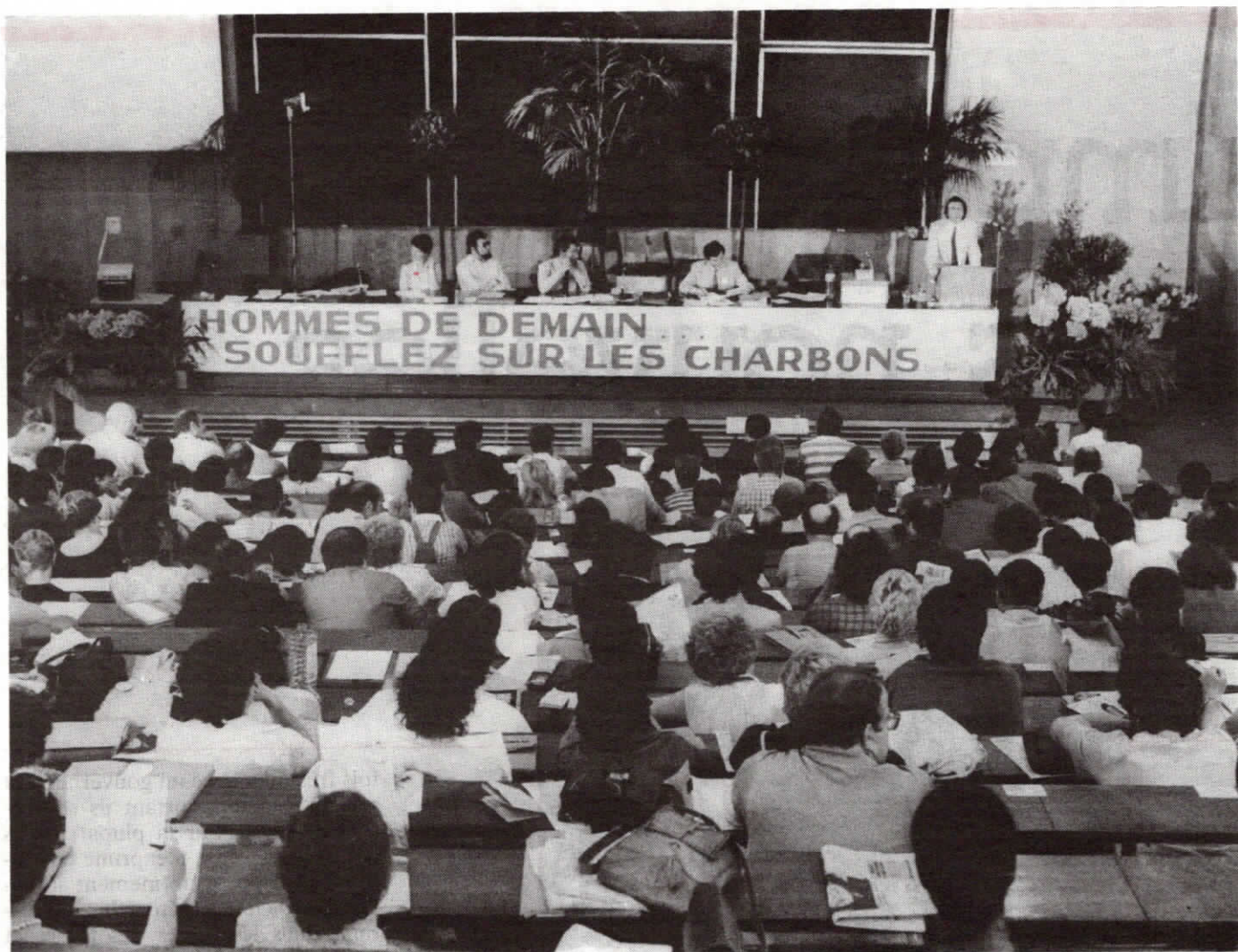
Jean Andrieu

Près de cinq cents délégués représentant les 851 000 adhérents de la FCPE se sont réunis en congrès du 29 au 31 mai à Bordeaux.

Sur le thème central du débat, « Les jeunes et l'école d'aujourd'hui », quelques idées nouvelles se sont articulées, dans une ambiance pourtant un peu tendue et dépourvue d'enthousiasme.

fois très durs avec un gouvernement socialiste dont pourtant ils se sentent proches pour la plupart, mais qui, à leurs yeux, n'exprime pas assez clairement et fermement sa volonté de changement. Sur le terrain, dans les écoles, les lycées et les collèges, les moyens nouveaux du collectif budgétaire de 1981 ou du budget 1982 n'ont été que sporadiques et saupoudrés. Rien qui ressemble à un bouleversement radical du système éducatif. Les responsables nationaux de la fédération en sont conscients, puisqu'ils ont essayé de modérer la grogne de leurs troupes tout en relevant — ainsi que l'a fait Emile Gracia, secrétaire général, dans son complément au rapport moral — « les points noirs du changement » : enseignement technique, école maternelle, situation en milieu rural, coût des transports scolaires. En fait, la liste des revendications n'a guère changé par rapport aux autres années et aux précédents ministères. Les espoirs les plus immédiats sont pour la prochaine rentrée. En attendant, les délégués de la FCPE en sont restés à un prudent « soutien critique » à Alain Savary.

Mais c'est sans doute sur le pro-



blème de la laïcité que les esprits sont le plus échauffés. Ici et là, des interventions ont vivement condamné la « *trop grande sagesse* » du ministre, devenue selon certains « *une trop grande mollesse* », surtout depuis le « succès » de la manifestation du Bourget, le 9 mai dernier. Excepté quelques délégués qui ont mis en avant la nécessité d'améliorer le service public, les autres se sont majoritairement montrés impatients, et la résolution générale votée par le congrès demande que « *au cours de l'année scolaire 1982-1983, les propositions débouchent sur un débat et sur le vote au Parlement d'une loi de "nationalisation de l'enseignement" portant abrogation des lois anti-laïques et du statut scolaire particulier d'Alsace-Moselle* ».

Au cours de l'ensemble des débats de Bordeaux, les congressistes se sont surtout adressés au gouvernement dont ils pensent qu'ils sont en mesure d'attendre, désormais, la solution à leurs problèmes. Mais un pouvoir, une administration comme l'Education nationale ne peuvent pas, à eux seuls, introduire un réel changement dans l'école et les usagers, donc les parents, doivent prendre le relais. Pourtant, les adhérents de la FCPE, confrontés à des problèmes internes, ont pu sembler marquer le pas...

La première grave préoccupation, c'est l'hémorragie des adhérents. La FCPE en regroupe 851 000 aujourd'hui, soit près de 100 000 de moins que l'an passé, alors qu'elle dépassait le million il n'y a pas si longtemps. Sa grande

rivale, la PEEP, a su, elle, stabiliser ses effectifs. L'affaïssement généralisé du militantisme dans les syndicats, dans les partis, n'explique pas tout...

Parallèlement, des débats internes ont perturbé la vie de la fédération cette année ; les militants pro-communistes, minoritaires, dont certains ont été exclus, ont vu leur influence sensiblement baisser au sein de la FCPE. Cette situation est devenue si préoccupante que, dès l'ouverture du congrès, Jean Andrieu avait mis les militants en garde : « *Je veux dire ici clairement que le temps n'est plus à des batailles de boucliers, moins encore à des invectives, moins encore à des exclusives, à de dérisoires facéties d'appareil. Que l'on ne se trompe pas : l'union pour nous ne peut être*

*un combat entre militants d'une même cause, elle ne peut être qu'une volonté commune de progrès dans un compagnonnage de diversités.* » C'est également ce qu'il a répété au moment de l'annonce des résultats aux élections du conseil d'administration, puisque le congrès a tranché dans le sens contraire en ne renouvelant pas le mandat d'administrateur de Christian Roulette, jusque-là leader de la sensibilité pro-communiste...

Autre indice du malaise interne à la fédération: le vote du rapport d'activités adopté par 62,95% des voix (contre: 17,65%; abstentions: 19,28%), alors que l'an passé celui-ci avait été adopté par 66,38% (contre: 22,42%, et 11,20% d'abstentions). Il faut mettre au compte de l'euphorie qui a succédé au 10 mai le score exceptionnellement important de l'an passé. En revanche, il est aussi indéniable que la tendance minoritaire perd de son influence au profit des abstentions. La perte des adhérents, reflétant une certaine indifférence, voire une démobilisation, y est peut-être pour quelque chose. Mais il est vrai également que certains reprochent à l'équipe nationale de ne pas aller assez vite, sans vouloir la heurter de front, et que d'autres, pris dans l'engrenage d'une «solidarité gouvernementale» ne veulent pas être trop critiques vis-à-vis d'un pouvoir d'union de la gauche...

Enfin, la plus grande difficulté de la FCPE en 1982 est sans doute d'avoir à se situer comme fédération de parents d'élèves indépendante et de trouver une voie originale, qui sorte de l'ornière des revendications purement quantitatives et permette aux militants du terrain de réfléchir plus profondément sur le rôle de l'école, les relations entre parents et enseignants, etc. Car si, à juste titre, les parents réclament une place de plus en plus importante dans le système scolaire, celle-ci n'est jamais très clairement définie, d'autant qu'ils ne veulent pas se cantonner dans des problèmes d'«intendance» ou être d'emblée en conflit avec les enseignants.

Il serait pourtant faux de dire que rien n'a été fait encore dans ce domaine, aucune réflexion tentée par

la FCPE. Au contraire. Le congrès de Bordeaux marque une étape importante dans l'analyse du rôle que parents et jeunes peuvent tenir à l'école, au lycée et au collège, et le travail de seize commissions autour d'un thème central, «Les jeunes et l'école d'aujourd'hui», a fourni à Jean Andrieu la matière d'un rapport riche et ambitieux sur l'évolution de l'institution éducative. Tout est parti d'une démarche originale et positive: puisque ce sont des jeunes qu'il est question, interrogeons-les, se sont dit en substance les responsables nationaux. Ils ont demandé à un institut de sondage, Publimétrie, de réaliser pour eux une enquête sur un échantillon représentatif de jeunes de quinze à dix-huit ans, élèves dans l'enseignement public et, parallèlement, interrogé par questionnaires les parents et les enfants adhérents de la fédération par le canal de leur revue, *Pour l'enfant vers l'homme* (1). A partir des résultats de cette double enquête, les congressistes ont élaboré des propositions. Car se donner pour thème «Les jeunes et l'école», c'est effectivement une manière de parler des rapports parents/enseignants en dépassonnant un débat souvent trop polémique et en le ramenant à ses véritables enjeux.

La FCPE a dépassé les propositions un peu «timorées» (le mot est de Jean Andrieu) de son projet d'école. Elle a proclamé que «parents, enfants et enseignants sont copropriétaires de l'espace de vie» que représente l'école et qu'il faut «impliquer les jeunes», «mettre des enfants dans des conseils d'école» pour qu'ils deviennent plus autonomes: si on considère qu'un enfant peut être délégué de classe à partir de la sixième, il faut qu'il ait fait, auparavant, l'apprentissage de la responsabilité. En bref, l'école devrait être gérée par une «équipe culturelle» avec l'appui des travailleurs dans leur diversité: «Etre enseignant, c'est aussi accepter d'être enseigné» a encore proclamé Jean Andrieu, longuement applaudi par les congressistes qui prouvaient par là qu'ils s'élevaient lentement de la tutelle des enseignants, dont on les a longuement accusés d'être prisonniers. «Personne n'est me-

né» a encore dit le président de la FCPE, mais l'enseignement doit progressivement rompre avec la tradition ancienne de juxtaposition des disciplines au profit d'un plus heureux mélange entre les expériences des usagers, des enfants et de leurs acquis, des enseignants enfin, ces derniers restant les maîtres d'œuvre d'un projet élaboré sous forme de «contrat» par une équipe qui se-rait, elle, le «maître d'ouvrage».

Bon nombre d'idées neuves ont été lancées ainsi par les parents. En vrac: pourquoi les militants de la FCPE, qui ont des responsabilités dans leur comité d'entreprise, n'interviendraient-ils pas pour devenir les «tuteurs d'entreprise» de jeunes en stages et favoriser par là l'insertion professionnelle et sociale des seize/dix-huit ans? Pourquoi la FCPE n'étudierait-elle pas des modalités permettant aux enfants de se prononcer à l'intérieur de la fédération (avec les risques que cela peut impliquer...)? Pourquoi chaque établissement ne pourrait-il pas avoir un projet éducatif élaboré en fonction de ses spécificités, devenant ainsi «un centre d'essai pédagogique»?

Simple formule? C'est vrai. Pour l'instant, le travail commencé à Bordeaux n'en est qu'au stade de la réflexion, et le système éducatif ne s'en trouve pas encore modifié profondément. Mais c'est sans doute là le départ indispensable à toute prise de conscience profonde des parents, dans leurs responsabilités multiples d'éducateurs et de travailleurs. La mise en place sera longue et les résistances énormes. Peu importe. L'important, c'est que cette année cette réflexion ait pu avoir lieu, et que ce qui s'est dit lors du congrès de Bordeaux n'aurait jamais pu être exprimé il y a même un an. Le changement éducatif ne se mesure sans doute qu'à long terme, mais les parents de la FCPE en ont clairement exprimé le désir. Ils ont repris à leur compte le titre du dernier ouvrage de leur président, Jean Andrieu: *Alors, on change?* (2).

**Nicole Gauthier**

(1) Nous publierons un compte rendu de cette étude dans notre prochain numéro.

(2) Editions de la Différence (22, rue Rambuteau, 75003 Paris), 126 p., 49 F.

---

# la vie scolaire au rapport

---

COMMENT changer la vie dans les établissements scolaires ? C'était le thème d'une mission confiée par le ministre de l'Éducation nationale à Luc Soubré, secrétaire national adjoint aux relations extérieures du Parti socialiste. Dans son numéro du 25 mai, la « Lettre hebdo du secondaire » publie de larges extraits du rapport qui a découlé de cette mission.

Se plaçant dans la perspective de la décentralisation, ce rapport préconise une autonomie accrue des établissements scolaires pour contrebalancer un pouvoir local rendu plus fort. L'autonomie pédagogique se traduirait par l'élaboration d'un « projet pédagogique » spécifique. Les diplômes et programmes resteraient nationaux. A l'établissement d'atteindre ces objectifs de la manière qu'il jugerait la plus appropriée, en fonction de ses besoins propres et de son environnement. Le projet pédagogique serait mis en place dans le cadre d'un « projet d'établissement », véritable « programme général d'action » avec planification triennale revue chaque année. L'autonomie financière accompagnerait ces mesures sous forme d'une suppression du contrôle a priori et de la disparition du système de dépenses obligatoires. Le rapport recommande en outre que soient connus les critères d'attribution des crédits afin qu'il y ait transparence de la gestion. Quant au « projet éducatif » (tout ce qui est appelé action éducative ou vie scolaire), il resterait du domaine prioritaire des

personnels enseignants. Mais les collectivités locales auraient la possibilité de développer des projets éducatifs complémentaires, à condition que ceux-ci aient fait l'objet de négociations préalables avec le conseil d'établissement, à charge pour celui-ci de les refuser s'il estime ces projets incompatibles avec la politique qui est la sienne.

Pour mettre en œuvre cette autonomie pédagogique, le rapport Soubré recommande un fonctionnement différent. Le conseil d'établissement élargi disposerait de pouvoirs étendus. Optant pour le « multipartisme » ou la « gestion démocratique », plutôt que pour le tripartisme, ce rapport suggère que participent à ce conseil, outre les usagers directs (parents, élèves), et indirects (représentants des intérêts sociaux et économiques) des représentants de l'État et des collectivités locales. Devenu organe de décision, le conseil d'établissement se prononcerait sur le projet pédagogique et éducatif, le budget, le règlement intérieur, l'emploi du temps, le choix des manuels, l'adhésion au GRETA, les conventions dont l'établissement est signataire, l'information du personnel, des parents et des élèves, la création ou la suppression d'options. La présidence du conseil d'établissement ne reviendrait pas forcément au chef d'établissement, mais serait assurée pour une durée maximale d'un an non renouvelable, par un des membres élus et majeurs du conseil.

Dans cette perspective, on assis-

terait à une redistribution des rôles. Le chef d'établissement, « interface entre les deux exigences d'unité du service public et de spécificité des établissements », à la fois « représentant de l'État garantissant le respect des règles nationales et porte-parole de la communauté éducative vis-à-vis des pouvoirs publics », assurerait l'exécution des décisions du conseil d'établissement. En cas de désaccord avec les choix de celui-ci, le chef d'établissement pourrait avoir recours à « l'autorité de tutelle ». Il serait alors « dégagé de toute responsabilité dans la mesure où il aurait respecté la décision de son conseil et où la tutelle informée ne s'y serait pas opposée ». Pour les enseignants, il pourrait y avoir une redéfinition plus souple du service permettant d'assurer le remplacement des professeurs absents, les actions éducatives et de formation continue. Selon le rapport, « une telle transformation du service paraît inéluctable à terme, à condition qu'elle ne soit pas perçue par les intéressés comme un accroissement de leur charge ».

Quant aux parents, ils se verraient doter d'un vrai statut avec indemnisation des parents délégués sous forme de « crédit temps ». Il leur serait possible de participer à l'élaboration du projet d'établissement et de disposer de permanences, locaux et panneaux d'affichage dans tous les établissements. Il conviendrait en outre, par des mesures incitatives, de faire participer davantage les catégories sous-représentées (familles modestes



souvent exclues). Enfin, les élèves, dont il est rappelé qu'ils doivent être considérés comme « des interlocuteurs à part entière et des partenaires privilégiés », devraient disposer du droit de réunion et d'association ainsi que d'espaces de liberté et d'autonomie. Les délégués des élèves — élus au système actuel à deux degrés — disposeraient de locaux et de plages horaires pour développer « leur éducation à la sociabilité et faire circuler l'information entre les jeunes de l'établissement ».

Les circonstances de la publication d'extraits de ce rapport avant sa diffusion officielle par le ministère, rendent les réactions prudentes. Cependant, on peut distinguer les satisfaits, les modérés, et les mécontents. Parmi les satisfaits, un syndicat d'enseignants — le SGEN-CFDT — et deux fédérations de parents d'élèves — la FCPE et la PEEP — qui retrouvent dans les propositions du rapport les idées qu'ils avaient émises lors des consultations préalables. Le SGEN-CFDT trouve même que l'on ne va pas assez loin. Il regrette que le rapport ne reprenne pas la notion de « district » — chère à ce syndicat — et que les contenus d'enseignement ne soient pas définis au niveau régional.

Les syndicats de la FEN sont plus réservés. Ils trouvent le rapport « intéressant », mais font preuve, à des degrés divers, d'une certaine prudence, pour des raisons d'ailleurs fort différentes. Le SNI-PEGC est indiscutablement le plus

à l'aise. Satisfait de l'autonomie, il souhaite cependant que l'on ne distingue pas projet pédagogique et éducatif, le tout faisant partie d'une éducation globale. Concernant la composition multipartite du conseil d'établissement, il aimerait connaître les règles de proportionnalité et réserve sa position jusqu'à la tenue de son congrès pédagogique, à la mi-juin, au cours duquel seront débattues les questions de l'ouverture du système éducatif et de ses conséquences sur la gestion des établissements. Au SNPDES (syndicat FEN des chefs d'établissement), le secrétaire général estime « à titre personnel et sous bénéfice d'inventaire par le BN », que le texte reste ambigu sur certains points : « L'analyse de ce qui existe semble exagérément noircie, et l'on n'y définit pas clairement les responsabilités respectives du chef et du conseil d'établissement. » Le SNPDES, hostile à l'élection du président du conseil d'établissement, mais prêt à discuter de celle du président de séance, pose la question de la responsabilité collective sur le plan juridique. Il demande que s'ouvrent des négociations sur le statut du chef d'établissement et réclame « des garanties sur la transformation de la notion périmée de responsabilité juridique de celui-ci ». Enfin, le SNES est de loin le plus réservé. Il convient à son avis de faire preuve « de sérieux et de prudence » dans l'examen des problèmes de l'autonomie qui prennent place dans des débats plus vastes (public-privé), et peuvent tendre à la limite à « restaurer, au sein du service public, ce qu'ailleurs on appelle le caractère propre de l'établissement ». De même, le SNES, qui regroupe différentes catégories d'enseignants, est très prudent quant à une éventuelle redéfinition du service, dont il craint « qu'elle ne se traduise par une aggravation des conditions de travail des actuels agrégés et certifiés ».

Quant à la FNAPEEP (fédération de parents surtout représentée dans le technique), elle trouve elle aussi le projet intéressant notamment sur le plan de la participation des parents et des élèves et de la suppression du conseil de classe. En revanche, elle craint « que la pré-

sence au conseil d'établissement d'usagers indirects ne fasse pression en fonction d'intérêts qui ne seraient pas forcément ceux des enfants ». Elle s'en tient donc à la gestion tripartite : parents, enseignants, élèves.

Enfin, du côté des mécontents, on trouve le SNALC et le SNC. Pour le SNALC, « on va beaucoup trop loin » et l'on veut, sous le couvert de structures démocratiques, transformer les établissements en « véritables républiques locales autonomes ». C'est plus que n'en peut supporter le SNALC qui espère que « le ministre fera preuve de bon sens ». S'il n'est pas aussi virulent, le SNC souligne les « incohérences » et exprime « son total désaccord » avec ce projet. Vouloir faire du chef d'établissement le simple exécutant de décisions — qui risquent d'être divergentes — du conseil d'établissement, des administrations centrales et locales ainsi que des diverses instances politiques régionales, c'est le placer dans une position plus qu'inconfortable, intenable : « Le chef d'établissement en désaccord avec le CE et s'en remettant à l'autorité de tutelle, serait contraint de démissionner. » Le SNC demande la redéfinition de la responsabilité du chef d'établissement, « un réel problème que l'administration a, jusqu'ici, esquivé d'une pirouette ». Là aussi, la défiance est grande à l'égard de la redéfinition des temps de service des enseignants. « Déstabilisation des fonctions de direction, dilution des responsabilités administratives, et perte des garanties statutaires aboutiraient à la faillite de l'enseignement public » estime le SNC qui espère que « le ministre ne donnera pas suite à ces propositions irresponsables ».

Une grande variété de réactions donc, sur un rapport dont les enjeux sont d'importance, puisqu'il recoupe pour une grande part les travaux de la mission Legrand sur les collèges. Quant à ceux qui sont favorables au rapport Soubré, ils se posent la question des moyens d'application d'un tel projet. Une affaire à suivre...

Michaëla Bobasch

---

# l'avenir des assistants

DEPUIS quelques semaines, le monde universitaire manifestait sa mauvaise humeur. Mot d'ordre de grève du SGEN-CFDT le 1<sup>er</sup> mai, grève administrative lancée par l'ANA (Association nationale des assistants) qui risque fortement de perturber le déroulement des examens à la session de juin, « appel à l'action » du SNESup, craintes exprimées par les militants socialistes lors des journées de Pau (cf notre n° 492 du 22 mai) ont amené Alain Savary à envoyer à tous les recteurs, le 21 mai, un télex sur la situation des assistants. Celui-ci n'a pas complètement, il est vrai, apaisé les esprits. Mais il est généralement considéré comme une « ouverture » et, à l'exception de l'ANA, les syndicats ont été relativement satisfaits des mesures prises par le ministre.

Celui-ci le reconnaît, « les difficultés les plus graves sont celles que rencontrent les vacataires ». Dans l'attente d'un plan d'intégration plus vaste, il leur est réservé quatre cents emplois d'assistants. La situation des assistants est également critique, notamment pour ceux d'entre eux qui ne sont pas titulaires (deux mille environ sur sept mille). Le premier type d'action préconisé par le ministère est le déblocage des carrières, qui se poursuivra pendant la durée de l'actuelle législature et pourra conduire (si les moyens budgétaires suivent) à la promotion de six cents assistants. Parallèlement, des « aides diversifiées » permettront à ceux qui n'ont pas les titres suffisants pour devenir maîtres-assistants de les acquérir dans le cadre d'une politique d'éducation permanente. Ces propositions devraient permettre d'éviter l'engorgement du nombre

des assistants dans les conditions actuelles: aujourd'hui, 68 % ont entre trente et trente-neuf ans, 24 % ont plus de quarante ans et deux mille six cent trente (soit plus du tiers) sont en fonction depuis onze ans et plus...

En ce qui concerne plus spécifiquement la situation des non-titulaires, qui sont tous encore en fonction pour au moins un an (puisque Alain Savary, à son arrivée au ministère, avait demandé qu'ils soient tous maintenus pour deux ans), le ministre se propose d'étudier des mesures qui permettront d'éviter tout licenciement. Cette sécurité de l'emploi sera étendue à tous les assistants, la contrepartie étant désormais la mise en place

progressive d'une formation initiale. Enfin la titularisation reste le « principe fondamental » de l'action du ministère. Elle pourra se faire dans l'enseignement supérieur, à deux conditions, précise Alain Savary: « servir dans les universités à plein temps et donc renoncer au cumul d'activités publiques et privées; participer à des travaux de recherche qui seront pris en compte pour leur avancement ». Les non-titulaires auront aussi la possibilité, s'ils souhaitent des activités d'enseignement à temps plein, d'être nommés dans un corps de personnels enseignants du second degré. Enfin, seront examinées les modalités d'accès à d'autres corps de l'Education nationale ou d'autres secteurs de la Fonction publique (magistrature, administrations régionales et locales, etc.).

Plus d'un an après son entrée en fonctions, Alain Savary se devait de prendre des mesures pour le corps le plus malmené par son prédécesseur, Alice Saunier-Séité. Celles-ci ne sont pas suffisantes, mais les négociations qu'elles annoncent ont réussi à calmer les esprits... provisoirement.

N. G.

---

## changer la vie

COMMENT changer la vie scolaire: c'était la réflexion centrale de la journée organisée par le SNES le 22 mai à Paris lors de ses Assises nationales de la vie scolaire. « C'est un vieux projet du SNES que le nouveau contexte politique a manifestement contribué à faire venir à maturité. Sans doute est-ce parce qu'il est devenu possible de

construire enfin du neuf », a expliqué Monique Vuillat, secrétaire nationale adjointe, lors de l'ouverture de ces Assises.

La journée — qui a regroupé environ huit cents participants: militants du SNES, parents, mouvements pédagogiques et associations de spécialistes, autres syndicats de la FEN, représentants des organisa-

tions syndicales et partis politiques, enfin représentants du ministère de l'Éducation nationale, dont Yvon Robert, conseiller technique au cabinet d'Alain Savary — a été traversée par tous les problèmes qui agitent, plus ou moins périodiquement, l'enseignement secondaire. On a parlé cadre de vie, participation et rôle des élèves, langues et cultures régionales, échec scolaire et crise du collège, décentralisation et, bien sûr, relations avec les parents. Une exposition sur les PAE (projets d'actions éducatives) et sur des expériences vidéo ou informatiques complétait les discussions.

On peut regretter que, trop souvent, le champ des préoccupations ait été ramené aux interrogations des personnels enseignants. On peut également déplorer que certains sujets n'aient pas, ou peu, été abordés, comme l'orientation, les travaux de la commission Legrand sur les collèges, etc. Enfin, il est également dommage que, la circulaire traitant de la vie dans les collèges n'étant pas encore publiée, les participants n'aient pas pu travailler sur ce qui doit tracer à la prochaine rentrée le cadre du fonctionnement des établissements.

Yvon Robert, au nom du ministre de l'Éducation nationale, a rappelé sa volonté de transformer la vie scolaire « pour qu'il n'y ait plus un temps d'étude et un temps de vie » rigoureusement séparés, le « devoir d'éducation » étant de « connaître tout ce que les enfants ont appris hors de l'école ».

Cette journée sans heurts s'est pourtant terminée par un haussement de ton : au cours de son discours de clôture, le secrétaire général du SNES, Gérard Alaphilippe, s'en est pris violemment à la FCPE (fédération Andrieu), à laquelle il reproche de refuser le dialogue, et a au contraire lu un message qui avait été envoyé au congrès de la PEEP (fédération Schléret) qui se tenait au même moment. Pourquoi une telle attaque, formulée une semaine avant l'ouverture du congrès de la FCPE et de surcroît à un moment où, parlant de vie scolaire, on aurait pu s'attendre à ce que parents et enseignants cherchent des points communs ?

N. G.

## QUE FAIRE APRÈS LE BACCALAURÉAT ?

### LE GROUPE ESSEC

vous propose d'apprendre un métier ouvrant sur :

- DES CARRIÈRES VIVANTES ET VARIÉES
  - UN SECTEUR AUX DEBOUCHES NOMBREUX
- 3 ANNEES D'ETUDES

## ÉCOLE DES PRATICIENS DU COMMERCE INTERNATIONAL

Etablissement privé d'enseignement supérieur reconnu par l'État

— Vous êtes bachelier ou vous avez entamé des études supérieures, vous avez de bonnes connaissances en langues étrangères, l'EPSCI, créée par le Groupe ESSEC, peut vous apporter la formation que vous souhaitez.

CONCOURS D'ENTRÉE EN PREMIÈRE ANNÉE :

- 8 juin (écrits) - 23 ou 24 juin (oraux)
- 13 juin (écrits) - 24 septembre (oraux)

— Possibilité d'admission en 2<sup>e</sup> année pour les titulaires d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle d'enseignement supérieur en Économie, Gestion ou Commerce.

CONCOURS D'ENTRÉE EN SECONDE ANNÉE :

- 20 septembre (écrits) - 1<sup>er</sup> octobre (oraux)

M ..... Adresse .....

..... Age .....

Désire recevoir la documentation de l'EPSCI

EPSCI, B.P. 105, 95021 CERGY-PONTOISE CEDEX

Tél. : 030-40-57, poste 412-411

l'éducation

## DEMENAGEMENTS

Paris - Banlieue - Province  
Corse - Etranger - Route - Maritime

### S.N MONGET

CONDITIONS SPÉCIALES AUX LECTEURS DE « L'ÉDUCATION »  
DEVIS GRATUIT

9, rue Marceau - 92300 LEVALLOIS - 757.66.66

Le ministère du Temps libre a un an. La création de ce nouveau ministère a suscité un nombre considérable de questions, autant sur sa raison d'être que sur ses objectifs. André Henry, passé brutalement du fauteuil du secrétariat de la FEN, à celui de ce ministère insolite, a accepté d'en justifier la mission, de dresser une manière de bilan de cette première année d'existence, et surtout d'en préciser les objectifs.

• Vous avez pris il y a un an la charge d'un ministère créé de toutes pièces. Après cette année de mise en place, pouvez-vous définir ce qu'est votre ministère aujourd'hui ?

Le ministère du Temps libre est effectivement la résultante d'une volonté politique très claire du président de la République et du Premier ministre, reposant sur deux idées : donner un prolongement significatif et symbolique à l'œuvre inachevée de Léo Lagrange pour faire en sorte que la démocratisation du loisir devienne enfin une réalité ; concrétiser, au plan du temps libéré, trois engagements du président de la République, à savoir : retraite pour tous à soixante ans, cinquième semaine de congés payés, marche progressive vers les trente-cinq heures hebdomadaires.

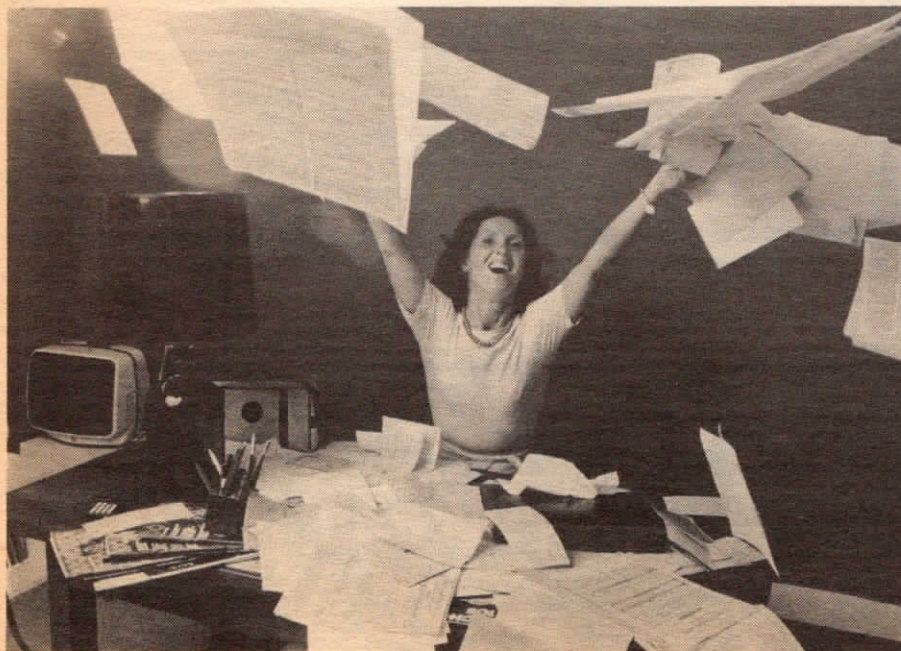
Le ministère du Temps libre aurait pu s'appeler en effet le ministère du temps libéré. Depuis un siècle et demi, la conquête du temps a été la plus grande conquête sociale. Mais actuellement, la moyenne de vrai temps libre n'est même pas de trente-quatre heures par semaine, si on excepte le sommeil, les transports, les tâches ménagères et sociales, etc. Autrement dit, dès sa création, le ministère du Temps libre devait être un ministère d'idées, non un ministère-gadget, un ministère d'imagination qui ne se perde pas dans l'utopie, un ministère de création qui rejette l'illusion du pouvoir de changement par les mots.

De plus, une politique du temps libre ne peut pas être une politique imposée. Nous avons l'ambition d'aider les hommes et les femmes de notre pays à mieux construire leur vie de citoyens, à ne pas subir le travail et ses conséquences, à ne pas confondre l'oisiveté et le loisir, et à donner ainsi un contenu concret à la qualité de la vie.

Nous nous sommes d'abord donné six mois — jusqu'à Noël 1981 — pour réfléchir aux idées-forces, déterminer les priorités et engager les premières actions, d'autant plus que le budget 1982, voté à l'automne, nous apportait une augmentation de 30 %, ce qui n'était pas négligeable.

Nous avons construit effective-

# la conquête du temps libre





ment un nouveau ministère, avec sa composante Jeunesse et Sports dirigée par Edwige Avice, sa composante Tourisme recréée avec François Abadie. Mais nous ne partions pas de rien. Les directions régionales et départementales Temps libre-Jeunesse et Sports étaient constituées, déjà décentralisées, et au service des collectivités.

Au bout de six mois, à partir de deux grands axes d'orientation, nous avons défini quatre idées-forces : pour la démocratisation du loisir, le chèque-vacances et l'organisation du temps, notamment l'étalement des vacances ; pour la réhabilitation de l'éducation populaire, le projet de loi sur la promotion de la vie associative et les métiers de l'animation.

• **Quel va être l'impact réel du chèque-vacances ?**

Dès le 10 juin 1981, nous avons décidé en Conseil des ministres d'étudier le chèque-vacances, institué ensuite par l'ordonnance du 26 mars 1982. Les premiers chèques-vacances feront leur apparition, je l'espère, dès l'automne prochain. Nous installons actuellement l'établissement public de gestion et le relais bancaire. La réalisation de ce chèque-vacances est ainsi la première grande réussite du ministère du Temps libre. Son ambition est

de favoriser le départ en vacances, dans les dix ans qui viennent, de trois à cinq millions de Français en plus. Le chèque-vacances, épargne populaire valorisante et levier d'équipement du tourisme à vocation sociale, peut être, si les centrales syndicales en font une priorité, un instrument puissant du progrès social.

• **L'étalement des vacances peut-il réellement être réalisé ?**

L'étalement des vacances est un aspect essentiel de l'aménagement du temps. C'est désormais le dossier prioritaire du ministère du Temps libre. Le problème des vacances d'été, c'est, en fait, celui du maintien en activités de nos entreprises industrielles. Il est aberrant que dans un pays comme la France les entreprises industrielles ferment en été. C'est le seul pays au monde où cela se fait. Nous y perdons près de 40 % de notre économie (au Japon on en perd moins de 1 % et aux Etats-Unis 1 %). A cause de cela, la saison touristique en France dure moins de deux mois, alors qu'elle pourrait être de quatre, cinq, peut-être même six mois. Il y a un million cinq cent mille personnes qui travaillent dans le tourisme en France, dont seulement trois cent dix mille permanents. On estime que si un tiers des entreprises seulement ne fermaient plus, la saison touristique serait de quatre mois et l'on pourrait doubler le nombre des travailleurs permanents. On imagine donc aisément l'impact économique d'un étalement des vacances d'été !

Ce dossier m'a conduit à lancer des actions en direction des entreprises. Les préfets réunissent les partenaires concernés et nous allons mener au mois d'octobre une campagne auprès des présidents de conseils généraux, conseils régionaux, offices du tourisme, syndicats d'initiative, professionnels du tourisme dans ce seul but. Ceux qui ont des contraintes scolaires — quatre Français sur dix — pourraient choisir entre juillet et août ; les autres pourraient partir durant ces deux mois, mais aussi en mai, juin ou septembre. L'économie française bénéficiera de ce dévelop-

pement de son industrie touristique, et les régions en seront naturellement les bénéficiaires. C'est une question de volonté politique, et de prise de conscience collective.

• **Avez-vous quelque moyen de pression sur les entreprises ?**

Nous devons recourir à la force de conviction, d'impulsion, à une dynamique politique, parce que l'étalement des vacances dans l'entreprise relève de la convention entre les personnels, les syndicats et l'employeur. On ne peut rien imposer par décret et les impératifs de production sont divers. Les très petites entreprises ne pourront certainement pas ne pas fermer.

Par contre, avec Jacques Delors qui appuie mon action, nous allons essayer de passer des contrats-types avec de grandes entreprises. Renault a accepté de ne pas fermer cette année dans ses principales usines. A l'Aérospatiale, on ne fermera que quinze jours, par exemple. Dès le mois de septembre, nous allons engager une campagne nationale sur l'aménagement du temps, car si nous voulons progresser il faut que le plan d'étalement des vacances 1983 soit fait à Noël pour que chacun puisse organiser ses vacances dans de bonnes conditions et pour que les prestataires de services se préparent à ouvrir plus tôt et plus tard.

• **Avec le retour des vacances scolaires aux deux mois pleins, considérez-vous que le problème est réglé de ce côté-là ?**

Le problème est réglé dans le bon sens pour une partie. Sur la question de l'étalement des vacances, la première clef est l'entreprise, la seconde l'école, la troisième les capacités d'accueil des régions de France et la quatrième l'état d'esprit des Français. Quand je suis devenu ministre du Temps libre, j'ai dit à Alain Savary que l'école avait été prise à tort comme bouc émissaire du non-étalement des vacances, et que le calendrier scolaire élaboré précédemment n'avait fait que les concentrer. J'ai suggéré deux mois pleins de vacances d'été pour permettre le rétablis-

ment des centres de vacances pour les enfants et les adolescents et le fonctionnement des équipements touristiques pendant une période plus longue.

Il reste que l'équilibre de l'année scolaire implique sans doute d'autres aménagements, notamment au plan des vacances d'hiver et de printemps. Mais ceci est d'abord de la responsabilité du ministre de l'Education nationale.

• **Comment envisagez-vous l'avenir de ce tourisme social, parent pauvre des politiques précédentes ?**

Je préfère l'appellation « tourisme à vocation sociale » qui recouvre le tourisme associatif et le tourisme commercial artisanal (petite et moyenne hôtellerie). Les priorités iront à cette forme de tourisme sans que ce soit fait par opposition au tourisme professionnel commercial, y compris de luxe, qui est la deuxième source d'entrée de devises en France. Les deux sont complémentaires.

La décentralisation qui se met aujourd'hui en place pose la question en termes nouveaux, qui dépendent des compétences respectives des différentes collectivités territoriales. Allons-nous garder une planification nationale dans le tourisme ? Pour ma part, je plaide en faveur d'une telle politique d'équilibre national, avec des moyens qui permettent d'infléchir les choix. Nous aurons deux lignes de conduite : financement et rénovation des petits équipements légers, éclatés, intégrés, et financement de ce qui est permanent ou quasi permanent, polyvalent, avec lits banalisés pour accueillir indifféremment classes de neige, classes vertes, groupes de troisième âge, séminaires, familles ou groupes en vacances, etc.

Au bout du compte, on le voit, le tourisme à vocation sociale sera générateur d'activités et de besoins nouveaux, donc de créations d'emplois.

• **Dans le prolongement de cette politique d'emploi, les métiers de l'animation sont l'une de vos priorités. Quelle est votre orientation en ce domaine ?**

Nous avons annoncé douze mesures pour l'animation qui se mettront en place peu à peu, jusqu'au début de 1983. Nous sommes en train de réfléchir à un statut de base de l'animation qui permettrait d'aller vers des conventions collectives pour apporter des garanties aux animateurs sur leurs conditions de recrutement, de formation, de déroulement de carrière et de reclassement social. Les métiers de l'animation, en effet, pour la plupart ne conduisent pas à la retraite. C'est un dossier qui mûrit et donne lieu à d'importantes concertations.

• **Quelles formes peuvent prendre les liens avec l'Education nationale ?**

Je veille à ce qu'il y ait toujours une liaison avec l'Education nationale et avec l'Université, en tout cas pour les formations longues. Mais il y a aussi toute la dimension « formation professionnelle », contacts avec les entreprises et vie active. Le ministère de la Formation professionnelle est tout autant concerné que celui de l'Education nationale.

Par ailleurs, il me semble que la politique du temps libre implique une prise en compte dès l'école primaire. L'apprentissage du temps

exactement comme on veut intégrer la dimension technologique, on peut sensibiliser les jeunes à la notion de temps libre, de temps construit, de temps choisi. On peut rapidement passer des mots à la réalisation si, dans un établissement, l'équipe pédagogique intègre ces idées pour bâtir plus fortement une éducation à la responsabilité. Et ceci rejoint bien sûr la question essentielle de la formation des enseignants.

• **Dans cette perspective, est-ce que vous n'allez pas devoir intervenir au niveau de la formation des maîtres ?**

Nous allons intervenir en accord avec Alain Savary sur les stages des normaliens. Le Temps libre, l'Education populaire peuvent leur donner un contenu nouveau. Il ne s'agit pas de revenir aux stages « colonies de vacances » d'il y a vingt-cinq ou trente ans, mais de créer l'éducation populaire de l'an 2000, ainsi que l'a dit Pierre Mauroy, et préparer les jeunes à la nouvelle citoyenneté.

• **La réhabilitation de l'éducation populaire passe par votre projet de loi sur les associations. Quelles en sont les grandes lignes ?**



libre, c'est l'apprentissage de la responsabilité, de la maîtrise de son temps et de sa vie, et l'Education nationale ne peut le négliger. C'est dans ce sens que j'ai rencontré Alain Savary pour que nos services réfléchissent aux dispositions à prendre.

• **Comment allez-vous faire passer ces idées ?**

Je crois que dans les programmes, et dès l'école primaire,

Toute la politique du ministère du Temps libre transite par deux relais : les collectivités locales et les associations. Il faut redonner à la vie associative en France un nouvel élan, aider les associations à créer leur renaissance, à innover, à augmenter leurs responsabilités. On est responsable si on est autonome ; et on n'est pas autonome quand on dépend trop d'un ministère par la voie des seules subventions de fonctionnement. C'est pourquoi le projet de loi se fixe

pour objectif de renforcer l'autonomie et l'indépendance des associations.

Il ne s'agit pas de toucher à la loi de 1901. La liberté d'association est fondamentale. La recherche des critères de « reconnaissance d'utilité sociale » donnerait des avantages nouveaux aux associations et créerait des droits pour augmenter leurs capacités d'intervention : garanties financières, accès aux médias, sta-



tut de l'élu social, taxe sur les salaires et charges réduites.

Cette loi de promotion de la vie associative peut être une grande avancée sociale. A ce jour plus d'un million de personnes ont participé à sa discussion.

• La vie difficile imposée ces dernières décennies aux associations n'a-t-elle pas entraîné une sclérose pour certaines d'entre elles ?

Le mot ne me paraît pas convenir vraiment. Les associations, pour survivre, ont dû bâtir quelquefois



autour d'elles des fortifications et ont sauvé ce qui pouvait l'être. Elles ont subi un siège, connu une période de privations, mais très peu se sont soumises. Elles ont cependant réduit leurs interventions ou se sont cantonnées dans des activités traditionnelles, ou encore se sont orientées vers l'investissement dans la pierre : création de villages de vacances, rentabilisation des équipements au risque de perdre de vue les aspects culturels, sociaux, éducatifs qui justifiaient leur existence

même. Ce sont des évolutions qui ont été imposées par la marginalisation des associations.

Quand on a fait de hauts murs pour se protéger si longtemps, l'ouverture des fenêtres est lente et difficile. La gauche au pouvoir, c'est une chance de renouveau. Mais l'innovation doit venir des associations elles-mêmes. Il faut qu'elles saisissent cette chance nouvelle pour l'avenir.

• **Cela veut-il dire que vous allez modifier le système de subventionnement ?**

J'ai en effet déclaré dès le départ que je ne ferai pas une politique de saupoudrage, ni une politique de tiroir-caisse. Nous avons donc augmenté les subventions de fonctionnement de 15 à 20 % environ. Le reste sera offert en contrats de programme et d'objectifs. La méthode est lente à se mettre en plan, mais beaucoup d'associations ont fait des propositions dans ce cadre.

• **Nous allons effectivement vers une société du temps libre, mais pensez-vous qu'en un an l'idée a fait son chemin ?**

Ce qui reste à faire est immense et je pense que la société du temps libre n'a pas encore atteint sa majorité à cause des trop fortes inégalités que le gouvernement s'attache à réduire. Qu'est-ce que la liberté de choix si on n'a pas les moyens de l'exercer ? Un Français sur deux seulement part en vacances d'été. En un an, les choses sont allées très vite : on voit dans tous les magazines maintenant la rubrique « Temps libre », je reçois des publicités sur « les cravates du Temps libre », « les chemises du Temps libre », etc. D'une certaine façon, il y a eu récupération commerciale. Mais cela prouve que la formule correspond à une aspiration profonde. Ma tâche consiste à semer des idées et à enraciner des structures, dans un ministère qui est éminemment à vocation sociale. Mais soyez-en sûr, la récolte lèvera.

Propos recueillis par  
Nicole Gauthier et Maurice Guillot

une opinion de Pascal Fleury, professeur

# l'aventure des mots

L'AVENTURE des mots est du corps. On a même constaté qu'il n'y a pas lecture, même silencieuse, sans une nécessaire et imperceptible phonation, sans une inconsciente vibration des cordes vocales, réflexe d'actualisation de l'écrit en parole, en voix.

Il faut retrouver les ressorts de cette lecture qui nous établit dans une tension, un tissage d'événements, d'images, dans une cohérence qui nous entraîne. Les lecteurs, adultes ou enfants, mais les enfants davantage, peuvent être complices d'une provocation. Ils ajoutent leurs désirs, leurs virtualités refoulées. Le lecteur ajoute au texte, l'augmente de tout un poids vertical, personnel ; il en devient, au sens étymologique, l'auteur.

Le plaisir de lire doit naître d'un double passage, d'une double opération, d'une transformation essentielle. Passage du savoir pour lequel le professeur a tracé des chemins, à la saveur où l'on « prend goût », où l'on prend le goût de ce qu'on lit. Passage aussi de la signification à la signifiante. Combien de leçon « expliquée » mais sans signifiante ! La signifiante est à la signification ce que la parole est au langage : une aventure des mots, un événement dont je suis à la fois la source et le but, un échange, un jeu de miroirs auquel je m'intègre.

Le plaisir est alors un langage second, une réponse du corps à cet

état de tension. Ce plaisir exprime même la victoire du corps, de l'organisme sur l'organisation. C'est une réponse à un nouveau rapport de liberté avec les signes, une aventure d'être dans l'exercice d'une fonction imaginaire.

Lire doit devenir une forme supérieure de liberté où mythes et fantasmes s'associent pour constituer la subjectivité. Le symbole n'est plus image mais pluralité de désirs. Nul doute que ce plaisir du texte s'oppose à toute littérature gardée par les censeurs, à l'œuvre absolue redevable du seul spécialiste, comme à tous les classements du langage. Il introduit au contraire un trouble en donnant au texte la dimension d'un projet instable par définition, d'un outre-sens possible qui va séduire, comme il fait peur au pédagogue qui voudrait bien aussi mener la bataille du sens.

On rêve à une lecture absolue qui permettrait à chacun d'atteindre son poids horizontal, de vivre habité par les choses, par les êtres. Lecture, la seule, qui permettrait de passer d'une solitude au confluent de toute vie où la mer n'est plus la mer mais ce que nous sommes. Véritable aventure des mots qui ne fait que commencer à nouveau, urgence très ancienne d'un dire de tout âge qui vit d'un droit d'ainesse, pédagogie enfin présente aux horizons de l'espace et de notre temps. □



# A votre service

Sous le titre **Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France**, un ensemble de quatre gros volumes, fruit d'une équipe dirigée par Louis-Henri Parias, préfacé par René Rémond et postfacé par Guy Caplat et Pierre Caspard, propose une histoire des enseignants et des enseignés qui part du V<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ pour aboutir jusqu'à nos jours. Cette œuvre peut être considérée comme l'équivalent des vastes panoramas déjà existant en politologie, en sociologie, en économie ou en littérature, mais elle manquait dans ce domaine.

Il n'entre pas dans notre objectif de donner ici un aperçu du contenu de ce travail monumental qui porte sur vingt-cinq siècles d'histoire. Tout en soulignant les qualités matérielles et fonctionnelles de cette réalisation, il semble plus opportun de préciser les raisons qui font que cette somme marque une date dans l'historiogra-

phie de l'éducation et demeurera longtemps l'ouvrage de référence auquel on fait appel. Ceci tient essentiellement aux buts que l'équipe réalisatrice s'est assignés.

Incontestablement, le premier d'entre eux est de permettre de saisir les évolutions lentes qui échappent à tout autre instrument dépourvu d'une telle ampleur de perspective. Par là, cette œuvre met en garde le lecteur contre deux dangers symétriques: l'anachronisme, d'une part — quoi de commun, par exemple, entre les baccalauréats de 1820, de 1900 et de 1982 ? —; la fausse nouveauté, d'autre part: on redécouvre sans cesse des valeurs ou des méthodes déjà mises en application dans le passé.

Le second but se dégage au

cours de la lecture: cet ouvrage effectue l'heureuse distinction entre « enseignement » et « éducation », nous amenant à prendre conscience que le système scolaire n'est pas autonome, mais qu'il constitue seulement un maillon entre la famille dont il reçoit les enfants et la société à qui il les destine. Antoine Prost, membre de l'équipe, écrit à ce sujet: « *En même temps qu'une histoire de l'enseignement, une histoire de l'éducation est à la fois une histoire de la société et de la famille.* »

De façon objective, Guy Caplat et Pierre Caspard soulignent dans leur postface les qualités d'une telle réalisation, qui tiennent non seulement à l'étendue du champ embrassé, mais aussi à l'angle d'approche. Ils en cernent aussi les limites

dues à l'incomplet aboutissement de certaines études ou à des secteurs non encore éclairés, par exemple, tout ce qui se rapporte à la zone interstitielle entre l'école et la famille avec les phénomènes importants qui s'y produisent: sociabilisation des jeunes, organisation des loisirs et des vacances, etc. Ces lacunes sont le résultat de l'état actuel de la recherche. Elles n'obèrent en rien la valeur d'une entreprise telle que cette **Histoire générale...**, dont l'importance ne fait aucun doute et qui sera amenée à rendre de nombreux services.

Sur le plan de la réalisation matérielle, on peut se demander pourquoi l'index des matières, outil indispensable pour parvenir aisément au corps des textes recherchés, ne couvre que les contenus du Tome IV. Et l'on souhaite qu'un supplément nous fournisse un index des matières, étoffé et démultiplié, se rapportant à la totalité de cette œuvre. □

---

**Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France**  
Nouvelle Librairie de France (36, avenue des Ternes, 75017 Paris)  
4 tomes illustrés et reliés, 2 762 pages

## enseignement et éducation

## pédagogie quotidienne

# à propos d'un paquet de graines

Le Français est souvent un adepte du jardinage. Il l'est par plaisir ou par nécessité, l'apport des récoltes, dans le budget familial, n'étant point négligeable.

Dans cet article, nous nous attachons à l'observation d'un paquet de graines de laitues (tout autres graines seraient évidemment aussi intéressantes): ce modeste objet peut, en ef-

fet, constituer un prétexte fécond à une leçon de langage dans n'importe quelle classe.

Toutefois, nous nous adresserons aujourd'hui surtout aux cours moyens.

### au recto

Nom de la plante

Photographie  
de la laitue

Nomination  
en quatre langues



Marque  
(intitulé de l'établissement  
fournissant les graines)

Nomenclature  
au catalogue

Etiquette du prix  
en francs

Label C.E.E.

## au verso

Garantie de fraîcheur des graines (en six langues)

Le travail de recensement des informations (**quelles sont-elles ? Comment sont-elles données ?**) per-

met à l'instituteur de se rendre compte de la manière dont elles ont été appréhendées par le groupe-classe.

Il s'agit alors d'opérer un premier classement des informations relevées, dans un tableau à double entrée :

	Support	Linguistique (2)		Iconique (2)		Chiffré
		explicite	sigles	image	symbole	
Contenu (1)						
Utilisation des graines						
Prix						
etc.						

(1) S'il n'est pas compris, on inscrira dans cette colonne l'information telle qu'elle est portée sur le sachet  
 (2) Utiliser le lexique le plus accessible, bien sûr !

Après ces travaux d'observation, on abordera l'**exploitation** des informations. Les informations comprises feront l'objet :

■ pour celles de nature linguistique, d'un travail spécifique dans ce domaine, **ultérieurement**.  
 Exemple: *Graines toujours fraîches*. Cette information ne nous est pas don-

née par une phrase de modèle canonique. Trouver d'autres informations, données sous cette forme, dans la vie de tous les jours: « *Attention, peinture fraîche* », « *Affichage interdit* »,

« Hommes - Dames ».

### □ Travail syntaxique

• retrouver la phrase canonique : *Les-Ces/graines/sont-demeurent-restent/toujours fraîches* ;

• articuler un complément de phrase introduisant un élément d'argumentation : *Les graines sont toujours fraîches parce qu'il n'y a pas d'air dans le sachet ; Les graines restent toujours fraîches si on n'ouvre pas le sachet ;*

• qu'arrive-t-il si on introduit une tournure négative dans la première partie de la phrase (la proposition principale) ? *Les graines ne sont pas toujours fraîches parce que... ; Les graines ne restent pas toujours fraîches si...*

### □ Travail lexical

• recherche de caractère paradigmatique : graine, pépin, noyau, etc.

• oppositions sémantiques : toujours/jamais, presque toujours/presque jamais, pratiquement toujours/pratiquement jamais, etc.

• grille sémique : frais - fraîche.

de la viande fraîche ➔ d'un animal tué récemment/avariée ;

du pain frais ➔ encore chaud/rassis, dur ;

un yaourt frais ➔ qui vient d'être fabriqué/aigre, sur ;

un temps frais ➔ légèrement froid/doux, tiède ; etc.

■ pour les informations **non linguistiques**, d'une transposition en langage oral et/ou écrit.

Nous détaillerons cette phase du travail dans notre prochain numéro, tout en proposant d'autres exercices possibles.

**Bernard Blot**

raît que ces comportements économiques sont liés très directement au projet des travailleurs et des familles de migrants (retour, long séjour ou intégration définitive, etc.) et à la situation familiale.

A cette description économique générale, s'ajoutent huit monographies (une par nationalité) de très grand intérêt pour les enseignants.

Ce cahier de l'Institut national d'études démographiques, réalisé sous la direction de Jean-Pierre Garon et Georges Tapinos, aidera ceux qui ont en charge un enseignement sur ces problèmes (CEFISEM, écoles normales, universités) à donner à leur approche un peu de « sérieux » économique.

Ouvrage collectif

### **Etre migrant**

Editions Peter Lang (Berne-Francfort), coll. « Exploration », série « Cours et contributions pour les sciences de l'éducation », 260 pages.

On sait combien la pédagogie française souffre de son hexagonalité. Les enseignants se plaignent souvent de n'être même pas initiés à l'éducation comparée. S'agissant des migrants, cet enfermement est plus grave encore car, à l'évidence, les problèmes qui s'y posent sont typiquement de nature internationale. C'est pourquoi j'espère que de nombreux enseignants liront cet ouvrage suisse récemment publié sur la question.

Les auteurs visent certes un contexte national, et le sous-titre du livre (« Approches des problèmes socio-culturels et linguistiques des enfants migrants en Suisse ») l'indique suffisamment. Mais chacun d'entre nous peut en tirer bénéfice dans la mesure même où la rigueur de la démarche, la mise en exergue des problèmes et leur analyse, constituent à nos yeux un exemple dont les travaux français feraient bien de s'inspirer.

Migrations et sociétés, langue et migration, école et enfants de migrants, telles sont les grandes articulations de l'ouvrage. Des spécialistes suisses connus (Charles Muller, Edo Poglià, Bernard Py, Micheline Rey, entre autres) ont contribué à la composition d'un ensemble remarquable aussi bien par la qualité de l'information que par la vigilance de la démonstration, et constamment servi par la clarté d'une écriture à la fois simple et dense.

## documentation

# ceux d'ailleurs

Ouvrage collectif

### **Les travailleurs immigrés en Europe : quel statut ?**

#### **Etude comparative de la condition des travailleurs immigrés en Europe**

Presses de l'Unesco, 250 pages

Belgique, France, Pays-Bas, Allemagne, Suède pour les pays d'accueil. Et la Grande-Bretagne, et la Suisse ? La Turquie seulement pour les pays d'émigration, celle-ci étudiée très astucieusement du point de vue du retour. Ce n'est donc qu'une partie de l'Europe ; c'est dommage car cela limite les comparaisons.

Néanmoins, Eric-Jean Thomas (cet ouvrage a été réalisé sous sa direction) réussit à faire une synthèse qui ne manque pas d'originalité, surtout pour des enseignants habitués à n'aborder ces questions que sous l'angle vague-ment culturel. Contrôle de l'emploi, ré-

glementations, immigration familiale, droits socio-politiques, logement, autant de thèmes capitaux qui sont ici traités de façon souvent très rigoureuse, la problématique elle-même témoignant de la validité d'une approche par la notion des droits de l'homme.

Ouvrage collectif

### **L'argent des immigrés - Revenus, épargne et transferts de huit nationalités immigrées en France**

Cahier n° 94 de l'INED, PUF, 352 pages

Il s'agit des résultats d'une enquête sur les comportements économiques des migrants en France, menée fin 1975 auprès d'un échantillon à peu près représentatif d'« étrangers » de huit nationalités (Algériens, Espagnols, Italiens, Marocains, Portugais, Tunisiens, Turcs et Yougoslaves). Il appa-

Pierre-Jean Simon  
**Rapatriés d'Indochine - Un village franco-indochinois en Bourbonnais**  
 L'Harmattan, 516 p., bibliographie

Ida Simon-Barouh  
**Rapatriés d'Indochine**  
**Deuxième génération - Les enfants d'origine indochinoise à Noyant d'Allier**  
 L'Harmattan, 322 p., bibliographie

Les rapatriés dont il est question ici sont ceux de la fin de la colonisation française; ce ne sont pas les réfugiés politiques du Viet-Nam ou des pays que son armée occupe. L'actualité de ces travaux est donc le fait du hasard, mais au moment où le nombre des réfugiés du Sud-Est asiatique s'accroît, elle est précieuse pour comprendre la situation de ces nouveaux immigrés.

Les premiers arrivés (fin 1955) sont logés dans d'anciennes maisons de mineurs et, à la fin du rapatriement officiel (1964), le village de Noyant est franco-indochinois. Les auteurs étudient, avec une minutie qui force l'admiration, les

relations sociales et les phénomènes d'acculturation. Les conclusions sont modestes et ne révolutionnent pas la science... Mais justement cette modestie, qui tranche avec la finesse des observations, est une critique en acte de bien des textes qui, aujourd'hui, sur des problèmes similaires, prétendent tout expliquer, trancher de tout sans aucune circonspection.

Ces deux livres, qui se lisent parfois comme des romans, invitent involontairement à des analyses plus rigoureuses de la situation des « migrants » et de leurs enfants, surtout en ce qui concerne les cultures d'origine. La qualité de ces deux ouvrages (publiés avec le concours du CNRS), produits complémentaires d'une même enquête, fait rêver de travaux équivalents: les enfants algériens de Gennevilliers, les enfants gitans de Tarbes...

Hervé Beauchesne, José Esposito  
**Enfants de migrants**  
 PUF, coll. « Nodules », 92 pages

Ce tout petit livre concerne les en-

fants placés en dépendance d'une famille qui a effectué un mouvement migratoire, dont les parents se vivent comme migrants et qui, eux-mêmes, ressentent un écart entre leur milieu familial et le milieu dans lequel ils doivent s'insérer.

On conçoit que cette définition très large amène les auteurs à s'intéresser à un vaste public qui n'est pas uniquement celui des enfants de nomades, ou des seuls enfants d'immigrés. Il donne à ce sujet des éléments statistiques et sociologiques qui montrent l'ampleur du problème.

Importance du problème et petit livre de poche. Le lecteur risque de rester sur sa faim s'il espère une étude autre que globale, qui fait ressortir à mon sens deux aspects trop souvent méconnus et de ce fait négligés par ceux qui sont amenés à s'intéresser à cette catégorie d'enfants: le rôle des normes sociales de communication (comportement, modes de vie, langage) et la problématique dépressive liée à la recherche de leur identité chez ces enfants qui vivent un bouleversement pro-

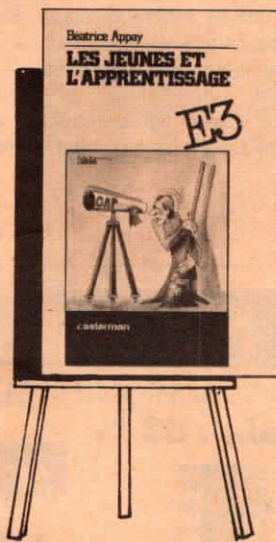
## La formation des jeunes passe par l'information des adultes.



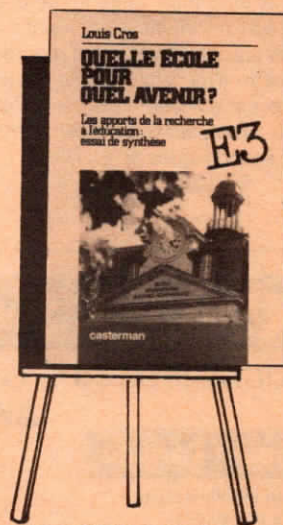
Pédagogie Freinet - 184 pages



G.F.E.N. - 156 pages



Béatrice APPAY - 168 pages



Louis CROS - 200 pages

**casterman**  
**COLLECTION E3 L'AVENIR DE VOS ENFANTS**

**48F**

alliance

fond selon trois axes, bien analysés ici, ceux de l'espace géographique, de l'espace corporel, de l'espace sémiotique.

Chaque enseignant, touché plus ou moins par le problème d'enfants de migrants, devrait lire au moins cet ouvrage condensé, pour tenter de mieux

comprendre dans un premier temps les problèmes des enfants transplantés, même si, comme on s'en doute, les solutions proposées ne lui paraissent pas toujours de son fait.

**Notes de lecture établies par  
Christian Cousin, François Mariet  
et Louis Porcher**

## à lire aussi

■ Michel Schiff, Michel Duyme, Annick Dumaret, Stanislas Tomkiewicz  
**Enfants de travailleurs manuels adoptés par des cadres — Effet d'un changement de catégorie sociale sur le cursus scolaire et les notes de Q.I.**  
Cahiers de l'INED n° 93, PUF, 134 pages.

Citons la conclusion principale de cette étude portant sur trente-deux enfants ayant des parents biologiques sans qualification professionnelle et ayant été élevés, à la suite d'abandon à la naissance, dans des familles de cadres: « *Toutes choses égales par ailleurs, des enfants de travailleurs peu qualifiés qui vivraient dès leur naissance dans les mêmes conditions que les sujets adoptés de notre étude auraient des statuts scolaires et des notes de Q.I. voisins de ceux observés dans les enquêtes nationales pour des enfants de cadres.* »

Voilà une enquête très rigoureuse à porter au débat sur l'héritage de l'intelligence scolaire et du fameux quotient intellectuel.

■ Jean Sandrin  
**Enfants trouvés, enfants ouvriers - XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles**  
Aubier, 256 pages

Histoire terrible, horrible, que celle de ces enfants au cours des siècles passés. Elle rappelle quelques-unes des conditions du développement économique de la France et que l'on a oubliées aujourd'hui. Enfants verriers, mineurs, enfants des industries textiles... Accidents du travail, déformation des corps. Dans la région lyonnaise, vers 1840, un enfant de sept ans travaillait plus de seize heures par jour pour un salaire misérable. Il faudra longtemps pour en finir avec cela: la loi du 22 mars 1841 limitera le travail des enfants de huit à douze ans à huit heures par jour, mais cette loi sera très difficile à faire appliquer. En 1874, une nouvelle loi élèvera l'âge minimum d'admissions à douze ans. Puis les lois de Jules Ferry avec l'école gratuite et obligatoire réduiront progressivement le temps de travail des enfants: on oublie trop souvent cette dimension sociale de ces lois.

Ce livre est d'accès facile; il est clair et devrait figurer dans les bibliothèques des écoles normales. C'est aussi un bon instrument de travail pour les professeurs d'histoire et de sciences économiques et sociales.

François Mariet

# ÉCOLES NORMALES

RÉSULTATS DE NOS ÉLÈVES SESSION DE SEPTEMBRE 1981

**Admis : 53 %**

**pendant l'année**

CLASSE PRÉPARATOIRE  
mise à niveau des  
connaissances pour le  
concours externe



**cycles intensifs**

pendant les 4 semaines  
précèdent les épreuves  
préparation aux trois groupes  
d'épreuves du concours

**COURS PRIVÉS MAISONNEUVE, 10bis, rue de l'Abbaye-d'Ainay, 69002 Lyon**  
Tél. (7) 837.82.37 Métro à 3 minutes. Gare de Perrache à 5 minutes.

**Documentation sur simple demande**

**au J.O.**

## retraite des professeurs d'enseignements technologiques

On demande au ministre du Budget quelles sont les incidences de la bonification instaurée, pour le calcul de la pension de retraite, en faveur des professeurs de l'enseignement technique astreints à un stage obligatoire dans une activité professionnelle avant de présenter les concours de recrutement.

**Réponse** — La bonification instituée par l'article L. 12 h du code de pensions civiles et militaires de retraite en faveur des professeurs d'enseignement technique est accordée au titre du stage professionnel exigé pour être admis au concours pour lequel ces enseignants ont été recrutés. Ainsi que le précise l'article R. 25 du même code, cette bonification est égale, dans la limite de cinq années, à la durée de l'activité professionnelle dans l'industrie dont les professeurs de l'enseignement technique ont dû justifier pour pouvoir se présenter au concours de recrutement. En revanche, les services accomplis dans un établissement public de l'Etat ou d'une collectivité locale ne peuvent ouvrir droit à cette bonification, même s'ils ont été retenus comme stage professionnel pour l'accès au concours de recrutement. En effet, de tels services sont déjà pris en compte dans la pension de l'Etat. Ils ne peuvent donc faire l'objet d'une double rémunération au titre du même régime. C'est pourquoi il n'est pas envisagé de modifier la réglementation sur ce point.

(J.O. Débats Assemblée nationale du 23 décembre 1981.)

## professeurs adjoints d'EPS

On demande au ministre de l'Education nationale où en est la revalorisation de la carrière des professeurs adjoints d'EPS.

**Réponse** — Le statut particulier des professeurs adjoints d'éducation physique et sportive est fixé par le décret n° 75-36 du 21 janvier 1975. Les intéressés sont recrutés par concours et doivent être titulaires du baccalauréat ou d'un titre reconnu équivalent ; à défaut de ces titres, ils doivent avoir satisfait aux épreuves d'un examen. C'est notamment en raison du niveau de ces diplômes que le corps de professeurs adjoints d'éducation physique et sportive a été classé dans la catégorie B de la Fonction publique et doté d'une carrière indiciaire alignée sur celle des instituteurs. En l'absence de modification des fonctions exercées, une réforme statutaire n'est pas envisagée. Il est précisé, cependant, qu'en application du décret n° 30-628 du 4 août 1980, ces personnels peuvent avoir accès, par la voie du tour extérieur, au corps de catégorie A des professeurs d'éducation physique et sportive. Par ailleurs, leur situation sera examinée dans le cadre de la réflexion d'ensemble prescrite par M. le Premier ministre sur l'évolution du rôle et des missions des fonctionnaires.

(J.O. Débats Assemblée nationale du 4 janvier 1982.)

### **candidature des PEGC à l'emploi de sous-directeur de collège**

On demande au ministre de l'Éducation nationale de préciser les conditions d'accès des PEGC — et notamment de ceux qui sont issus du corps des instituteurs — aux emplois de sous-directeur de collège.

**Réponse** — Les conditions de nomination à l'emploi de principal adjoint de collège sont fixées par le décret n° 81-482 du 8 mai 1981 (J.O. du 13 mai 1981) qui a pris effet le 1<sup>er</sup> octobre 1981. Aux termes de cette nouvelle réglementation, toute nomination à l'emploi de principal adjoint est désormais notamment subordonnée à la délégation dans les fonctions correspondantes pendant une année scolaire. Peuvent faire l'objet d'une telle délégation, les personnels qui ont été préala-

blement inscrits sur une liste d'aptitude arrêtée annuellement par chaque recteur d'académie. L'article 20 du décret précité énumère limitativement les corps de fonctionnaires dont les membres ont vocation à postuler une inscription et précise que les intéressés doivent, au 1<sup>er</sup> octobre de l'année au titre de laquelle la liste est établie, être âgés de trente ans au moins et justifier de cinq années de services accomplis en qualité de titulaire dans un corps d'enseignement, d'éducation ou d'inspection. Les instituteurs appartenant à un corps d'enseignement, les services correspondants effectués en qualité de titulaire peuvent donc naturellement être pris en considération pour remplir la condition de service requise. Ainsi, un PEGC qui ne remplirait pas, en cette qualité, la condition de service en cause du fait de sa récente titularisation dans ce corps peut-il néanmoins déposer sa candidature si les services

qu'il a accomplis en qualité d'instituteur titulaire lui permettent d'atteindre les cinq années exigées. Quant à la sélection des candidatures qui sera opérée par les autorités académiques, il est indiqué qu'elle ne saurait se borner à l'application mécanique d'un barème fondé principalement sur l'ancienneté. Il est en effet essentiel que le recrutement des personnels de direction s'effectue parmi les enseignants qui sont attirés par des fonctions qui supposent en particulier, esprit d'ouverture, sens du dialogue et aptitude à l'organisation. A cet égard, le rôle des chefs d'établissement sera important dans l'examen initial des candidatures, puisque, par leur contact permanent avec les candidats, ils doivent avoir une connaissance exacte de leurs motivations et de leurs aptitudes.

(J.O. Débats Assemblée nationale du 25 janvier 1982).

## **au B.O.**

### **on crée**

■ **UN BEP de charpente construction bois** et on publie l'horaire hebdomadaire des classes préparatoires à ce brevet (arrêté du 3 mai et note de service du 4 mai 1982 — B.O. n° 20).

### **on se préoccupe**

■ **DANS LE CAS D'OUVERTURE D'ÉTABLISSEMENTS NEUFS**, de préparer les personnels de direction, de gestion, ouvriers et de service à la **connaissance des locaux** et des installations (circulaire du 12 mai 1982 — B.O. n° 20).

■ **DES DISPOSITIONS** à prendre pour assurer la sécurité des élèves et du personnel dans les établissements scolaires comportant des **installations utilisant les gaz combustibles** (note de service du 12 mai 1982 — B.O. n° 20).

### **on précise**

■ **EN CE QUI CONCERNE la formation des élèves instituteurs**, les dispositions relatives au stage en responsabilité de la troisième année, au bilan terminal de la formation et à la délivrance du diplôme d'instituteur qui remplacera désormais le certificat d'aptitude pédagogique (circulaire du 11 mai 1982 — B.O. n° 20).

## **agenda**

### **stages**

■ **Formation à l'animation d'activités nature** à Marlihes (Loire), **du 21 au 27 juin et du 4 au 15 octobre**. Ce stage est ouvert aux candidats au DEFA et au BAFA ainsi qu'aux individuels, enseignants, bénévoles d'associations, etc. Son objectif est de rendre des animateurs capables de promou-

voir, d'organiser et d'animer les activités de découverte du milieu naturel. Pour cela, seront nécessaires les acquisitions fondamentales en géographie, géologie, botanique, zoologie, écologie. La formation comprendra également une pratique pédagogique et une réflexion sur les différentes applications possibles dans divers milieux : clubs nature, MJC, centres sociaux, classe verte. Frais de participation pour les deux séquences :

1 800 F pour individuel, 2 500 F dans le cadre de la formation continue; pour la première séquence: respectivement 700 F et 1 000 F; pour la seconde: 1 100 F et 1 500 F. Ces prix comprennent l'hébergement en pension complète et les frais pédagogiques. Une aide financière est accordée à tout stagiaire (en formation DEFA ou non) par le ministère du Temps libre/Jeunesse et Sports, sous forme de chèque formation. Renseignements et inscriptions: direction régionale du Temps libre/Jeunesse et Sports, 2, rue Grenette, 69002 Lyon. Tél.: [7] 842-68-26.

■ **La Maison des Volcans** organise, durant les mois d'été, des stages destinés à ceux qui s'intéressent aux sciences de la terre et de l'environnement, à condition qu'ils soient âgés de 18 ans minimum. Ces stages, dont certains sont agréés DEFA, sont basés sur une vie de groupe:

- découverte pédestre du Cantal, **du 5 au 10 juillet**;
- techniques de découverte du milieu naturel, **du 12 au 17 juillet**;
- géologie et volcanisme du Cantal, **du 19 au 24 juillet**;
- l'eau et la montagne, **du 26 au 31 juillet**;
- sciences naturelles pour les enseignants, **du 23 au 28 août**;
- initiation à l'ornithologie et au baguage, **du 6 au 11 septembre** (stage également prévu du 11 au 16 octobre).

Les prix varient, selon le stage choisi, et selon le type de participation du stagiaire (à titre individuel ou dans le cadre de la formation permanente), de 900 à 1 200 F; ils comprennent l'enseignement, le prêt éventuel de matériel, l'hébergement et les repas (chacun prend en charge une partie de l'organisation matérielle). Pour programme détaillé et inscriptions (joindre 4 F en timbres): Maison des Volcans, Château Saint-Etienne, 15000 Aurillac. Tél.: [71] 48-49-09.

■ **Typographie en Normandie.** L'Atelier La Feugraie invite, **de juin à octobre**, les enseignants, étudiants, bibliothécaires, amateurs culturels à venir s'initier à la composition typographique et à la mise en page des textes, à l'étude des caractères d'imprimerie et de leur symbolique, au choix des papiers, à l'utilisation des lettrines, culs-de-lampe, etc. Les enfants ne sont pas oubliés: ils pourront diversifier les champs de l'imprimerie type Freinet. Les stages (pour chacun, quatre participants) durent une ou deux semaines au choix. Une semaine: 850 F (étudiants: 700 F, enfants: 600 F); deux semaines: 1 400 F. Hébergement soit sur place (camping ou gîte gratuit), soit à l'hôtel (à 4 ou 6 km). Pour renseignements complémentaires et inscriptions (joindre 250 F d'arrhes): Alain Roger, Atelier La Feugraie, Les Fosses, 14770 Saint-Pierre-la-Vieille.

■ **Vision photographique/Perfectionnement.** Ce stage se tiendra **du 6 au**

**11 septembre** au musée Nicéphore-Niepce de Chalon-sur-Saône, sur le thème « La photographie, relation avec l'autre ». Frais de participation: 250 ou 350 F selon que l'on habite ou non en Saône-et-Loire. Renseignements: Gérard Bonnier, musée Nicéphore-Niepce, 28, quai des Messageries, 71100 Chalon-sur-Saône. Tél.: [85] 48-41-98.

### artisanat

■ **Tissage et peinture sur soie** à Foissac (Aveyron). Les Ateliers de Barrau proposent, **du 15 juillet à la fin août**, des stages d'initiation destinés à toute personne âgée de plus de 15 ans. Pour l'une et l'autre de ces deux techniques, l'emploi du temps est réparti à égalité entre travail dirigé par l'animateur et travail libre. La durée de ces stages peut être, au choix, de dix jours (800 F) ou treize jours (1 000 F), ces prix ne comprenant pas les matériaux utilisés. Pour l'hébergement, deux possibilités: camping sur le terrain (5 F par personne), ou chambre dans une grande et belle maison à 2 km des ateliers, avec cuisine aménagée (prix selon la chambre). Pour renseignements complémentaires: Daniel Duthéil, Atelier de Barrau, Foissac, 12260 Villeneuve d'Aveyron.

■ **Poterie, sculpture sur bois, tissage**, par stages d'une semaine ou de quinze jours, **de juillet à septembre**, à la Maison du Léopard, à Elbes-Martiel (Aveyron). De nombreuses excursions sont également proposées: dolmens, gouffres de l'Aveyron et du Vial, prieuré de Larramière, abbayes de Loc-Dieu et Beaulieu, châteaux de Najac et Cornusson. L'hébergement est assuré, le camping est possible. Pour tous renseignements: Artisanat-Vacances, 22, rue des Polinaires, 31000 Toulouse. Tél.: [61] 52-38-05.

■ **Sculpture sur bois, poterie non tournée, tapisserie de haute lisse.** A l'Auberge de jeunesse, de Saint-Guen (Côtes-du-Nord), **en juillet, août et septembre**, ces disciplines seront enseignées par des professionnels, par périodes de huit jours. Prix: de 600 à 1 000 F, avec ou sans pension (enseignement, prêt du matériel, fournitures et hébergement compris). Renseignements complémentaires: Auberge de jeunesse, Saint-Guen, 22530 Mur-de-Bretagne. Tél.: [96] 28-54-34.

### vacances/loisirs

■ **Croisières avec l'association Transform.** D'une durée de deux semaines, elles sont proposées aux amateurs de plus de 18 ans et se dérouleront sur un voilier homologué en première catégorie. Départ de Pont-

Aven (Finistère) pour:

- l'Irlande, **du 13 juin au 3 juillet**, (1 700 F);
- l'Angleterre et les îles anglo-normandes **du 1<sup>er</sup> au 14 août** ou **du 22 août au 4 septembre** (1 400 F).

Renseignements et inscriptions: Transform, 16, place du Front-Populaire, 77420 Noisiel. Tél.: 005-37-25.

■ **Orion 4; Paris-mer Rouge**, raid moto international organisé, **au mois d'août**, par la Guilde européenne du raid et **Moto-Revue**. Ouvert à tous ceux qui, âgés de 18 ans minimum, possèdent une moto **en bon état** (à partir de 250 CC), il se déroulera, après une rapide traversée de l'Europe, dans le Proche-Orient jusqu'à Aqaba. Les participants bénéficieront d'une assistance technique et médicale et d'une assurance rapatriement comprises dans le prix d'inscription. Frais de participation: pour le pilote et sa moto, 3 900 F + 100 F d'adhésion à la Guilde; pour le passager, 2 600 F + 100 F. Pour toutes précisions et inscriptions: Jean-Marc Cognot, Guilde européenne du raid, 11, rue de Vaugirard, 75006 Paris. Tél.: 326-97-52.

■ **Des séjours, vacances et voyages**, spécifiquement destinés aux enseignants et aux personnels administratifs de l'Education nationale, ont été sélectionnés par l'Organisation pour le tourisme universitaire. Quelques exemples de propositions de séjours: en Grèce, une semaine à Athènes (Paris/Paris, à partir de 1 580 F); en Tunisie, une semaine à Hammamet en village de vacances (Paris/Paris, à partir de 1 920 F); à Cuba, circuit de quatorze jours (Paris/Paris, 7 350 F). Des voyages: Paris/New York, 2 500 F A.R.; Paris/Palermo: 1 250 F A.R.) Paris/Lima, 5 700 F A.R. De nombreuses autres destinations sont offertes. Pour recevoir le catalogue: OTU, 137, boulevard Saint-Michel, 75005 Paris. Tél.: 329-12-88.

### notez aussi

■ **Des garçons bénévoles**, âgés de 18 à 40 ans, sont recherchés par l'Association des paralysés de France (tous les postes féminins sont pourvus). Ils devront disposer de trois à quatre semaines **en juillet et août** pour accompagner en vacances, dans l'un des soixante-quatorze séjours de l'Association, un handicapé physique adulte et lui fournir une aide matérielle dans toutes les circonstances de la vie courante, une participation à l'organisation des loisirs et une présence amicale. Les frais de nourriture, d'hébergement, de voyage, de Sécurité sociale et d'assurance accidents sont assumés par l'Association. Pour tous renseignements: Service vacances APF, 17, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris. Tél.: 580-82-40 poste 373.



# Pédagogie de soutien : le moyen de passer aux actes.

S'agissant de la pratique de la langue (orthographe, expression écrite...) la solide acquisition des apprentissages instrumentaux reste fondamentale.

MULTIPRINT, en favorisant les actions de soutien et la mise en place, sur le champ, d'une relation d'aide, améliore les conditions de réussite et d'efficacité des acquisitions instrumentales de base.

Le fichier MULTIPRINT est conçu comme un supplément de demandes spécifiques d'apprentissage :

- pour mieux organiser et gérer le temps de la classe ;

- pour adapter les actions de soutien au fonctionnement de la classe ;  
- pour apporter un remède immédiat à une situation de difficulté.

MULTIPRINT propose des exercices de réinvestissement, d'assimilation, d'entraînement, de consolidation pour jalonner la progression.

MULTIPRINT, un ensemble qui redonne confiance en favorisant l'individualisation des activités pour ceux qui font preuve de lenteur, et en répondant au souci de « rattrapage » des enfants en difficulté.

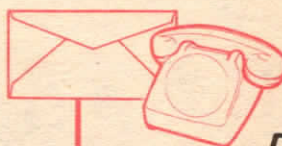


matrices

## MULTIPRINT

une collection de plus de 1400 stencils  
conçue par et pour les enseignants

Multiprint s'imprime bien. Multiprint est la seule matrice pré-imprimée conçue exclusivement pour duplicateur à alcool. Fonctionne sur tous les appareils. Chaque stencil peut tirer de 250 à 300 copies. Ne s'encre pas : tous vos tirages sont propres et bien lisibles jusqu'au dernier.



**Diffusion directe  
aux écoles  
et collectivités locales**



### éditions m.d.i

LE SPÉCIALISTE DE LA PÉDAGOGIE DE L'ÉVEIL  
B.P. 69 - 78630 ORGEVAL CEDEX - Tél. : (3) 975.63.81

## offre directe réservée au corps enseignant

Cochez les rubriques qui vous intéressent  et retournez ce BON aux Éditions M.D.I. - B.P. 69 - 78630 ORGEVAL CEDEX

Veuillez me faire parvenir gratuitement une matrice MULTIPRINT (qui me permettra de tirer jusqu'à 300 copies) ainsi que votre catalogue « Écoles Primaires 1982 ».

Veuillez m'adresser les dossiers de Matrices MULTIPRINT de la collection de FRANÇAIS cochés ci-dessous :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Orthographe Niveau 1 (CE1)<br>32 matrices 235 F | <input type="checkbox"/> Exercices structuraux Niv. 1 (CE1) 32 m. 235 F   |
| <input type="checkbox"/> Orthographe Niv. 2 (CE2-CM1) 32 m. 235 F        | <input type="checkbox"/> Exercices struct. Niv. 2 (CE2-CM1) 32 m. 235 F   |
| <input type="checkbox"/> Orthographe Niv. 3 (CM2) 32 m. 235 F            | <input type="checkbox"/> Exercices struct. Niv. 3 (CM2) 32 m. 235 F   |
| <input type="checkbox"/> Conjugaison Niv. 1 (CE1) 32 m. 235 F            | <input type="checkbox"/> Explications de textes Niv. 3 (CM2) 16 m. 130 F  |
| <input type="checkbox"/> Conjugaison Niv. 2 (CE2-CM1) 32 m. 235 F        | <input type="checkbox"/> Acquisition et compréhension des mots 4 séries de 32 m. ( <input type="checkbox"/> CE1 <input type="checkbox"/> CE2 <input type="checkbox"/> CM1 <input type="checkbox"/> CM2) 235 F ch. |
| <input type="checkbox"/> Conjugaison Niv. 3 (CM2) 32 m. 235 F            | <input type="checkbox"/> Histoires en images Niv. 1 (CP-CE1) 15 m. 130 F  |
| <input type="checkbox"/> Formes verbales Niv. 3 (CM2) 32 m. 235 F        | <input type="checkbox"/> Histoires en images Niv. 2 (CE-CM) 30 m. 235 F   |

Prix franco T.T.C. valables jusqu'au 31.12.1982

N'envoyez pas d'argent à la commande. Vous réglerez à réception de facture.

Pour 2 dossiers commandés vous recevrez un cadeau.

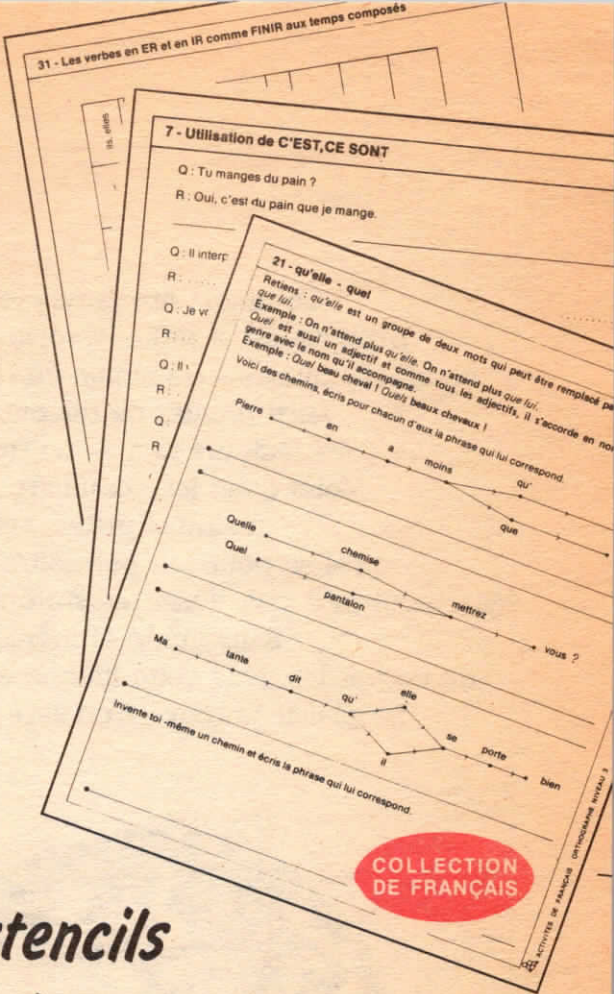
Facturation à : .....

Date et signature : .....

M. Mme Mile .....

École : .....

Adresse : .....



COLLECTION DE FRANÇAIS

Comment lire James Joyce en 1982 ?

L'œuvre est si riche, si foisonnante, si complète,  
si difficile aussi — du moins de réputation — qu'elle peut  
faire reculer ou décourager d'avance  
les lecteurs non — ou trop — prévenus.

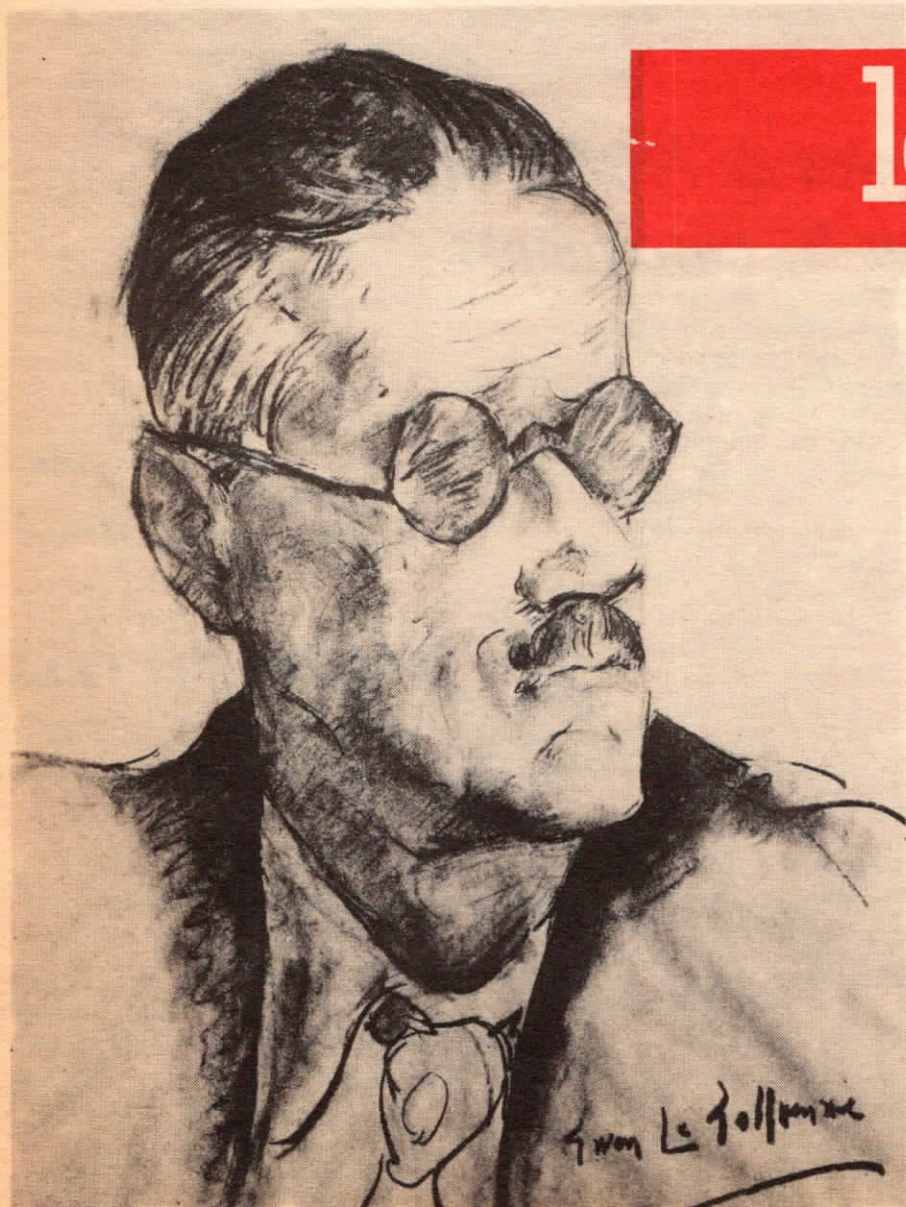
Voici donc ici, sommairement esquissées,  
quelques pistes, avec l'espoir

qu'elles pourront permettre diverses lectures.

Mais pourquoi pas aussi, et surtout peut-être, se lancer seul  
sans guide et même au risque

de se perdre dans cette unique et magnifique « jungle » ?

Le plaisir éprouvé n'en sera pas moins exaltant.



lectures

POUR le centième anniversaire de la naissance de James Joyce (il est né dans la banlieue de Dublin le 2 février 1882), La Pléiade nous offre le premier tome de ses œuvres complètes, présentées, établies et commentées par Jacques Aubert, professeur de littérature anglaise et contemporaine à l'université de Lyon II (1). Par l'érudition, la finesse de l'analyse, la qualité des traductions (déjà connues ou nouvelles et révisées), par l'ampleur du commentaire et de l'appareil de notes (une introduction de 104 pages, une « demi-chronologie » de 12 pages et 623 de « brouillons,

constance », composés tout au long de sa vie, qui témoignent parfois du solide humour de leur auteur. Il faut aussi reconnaître que son unique pièce de théâtre, *Les exilés* (écrite entre 1914 et 1915) n'apporte pas grand-chose à la gloire de Joyce. C'est un honnête mélodrame psychologique, bien écrit et bien tourné, mais trop ambigu et trop « littéraire » (il est vrai que les deux héros sont un écrivain et un journaliste) pour être très crédible (3).

Comment, donc, lire Joyce en 1982 ? On m'excusera de ne donner

gieuse d'adolescent, puis sa rupture définitive avec tout son passé — foi, famille, patrie — au seul profit de son exclusif attachement à la création littéraire. On pourra suivre, plus subtilement, ce même Stephen dans *Ulysse* (6), par exemple dans son extraordinaire exégèse d'*Hamlet*, sortie toute droite de la réflexion de Joyce... On pourra rechercher dans *Giuseppe Joyce* (écrit sans doute en 1914) l'écho d'une idylle passagère avec une de ses élèves (7)...

Une lecture « dublinoise » est également possible et non sans intérêt. Souvent sévère contre sa ville natale — où tout n'est que paralysie, dégradation et mort — et contre ses compatriotes — ivrognes, paillards, ignorants, prisonniers des pires pièges que sont leur religion et leur nationalisme —, Joyce n'en donne pas moins d'eux des portraits aigus et dépouillés. Ainsi, dans *Dubliners* (8), les quinze nouvelles, apparemment juxtaposées, composent finalement de Dublin une image aussi cohérente, aussi scientifique même, pourrait-on dire, que la plus scrupuleuse ethnographie. Il en est de même, à plus forte raison, d'*Ulysse* où, par exemple, sont stigmatisés et avec quelle verve, les politiciens de tous bords, où les rues parcourues, les maisons visitées (cafés et bordel en particulier), les passants rencontrés sont si minutieusement décrits que Joyce pouvait, sans la moindre ostentation, affirmer que sa ville, détruite par un séisme, pourrait être reconstituée d'après ses seuls ouvrages.

On peut encore imaginer une lecture « génétique » de Joyce, à la fois théorique et pratique. Théorique, en suivant, après ses premiers articles de critique littéraire, sur Ibsen entre autres, dans *Stephen le héros* (9) l'exposé de sa conception du beau, qu'il emprunte assez curieusement à saint Thomas d'Aquin : « Pulchra sunt quae visa placent » (Sont belles les choses qui plaisent) et « Ad pulchritudinem tria requiruntur, integritas, consonantia, claritas » (Trois choses sont nécessaires à la beauté, intégralité,

# de Joyce

ébauches, textes complémentaires, notices, notes et variantes»), c'est un travail tout à fait extraordinaire, dont nul ami de Joyce ne pourra désormais se passer (2). Il nous invite, aussi éloquemment qu'il est possible, à lire, ou à relire, celui dont on a pu dire qu'il a été le plus grand écrivain de ce siècle. Il nous suggère même tout une série de lectures diverses d'une œuvre monumentale, qui n'a sans doute pas encore fini de livrer tous ses secrets et toutes ses richesses.

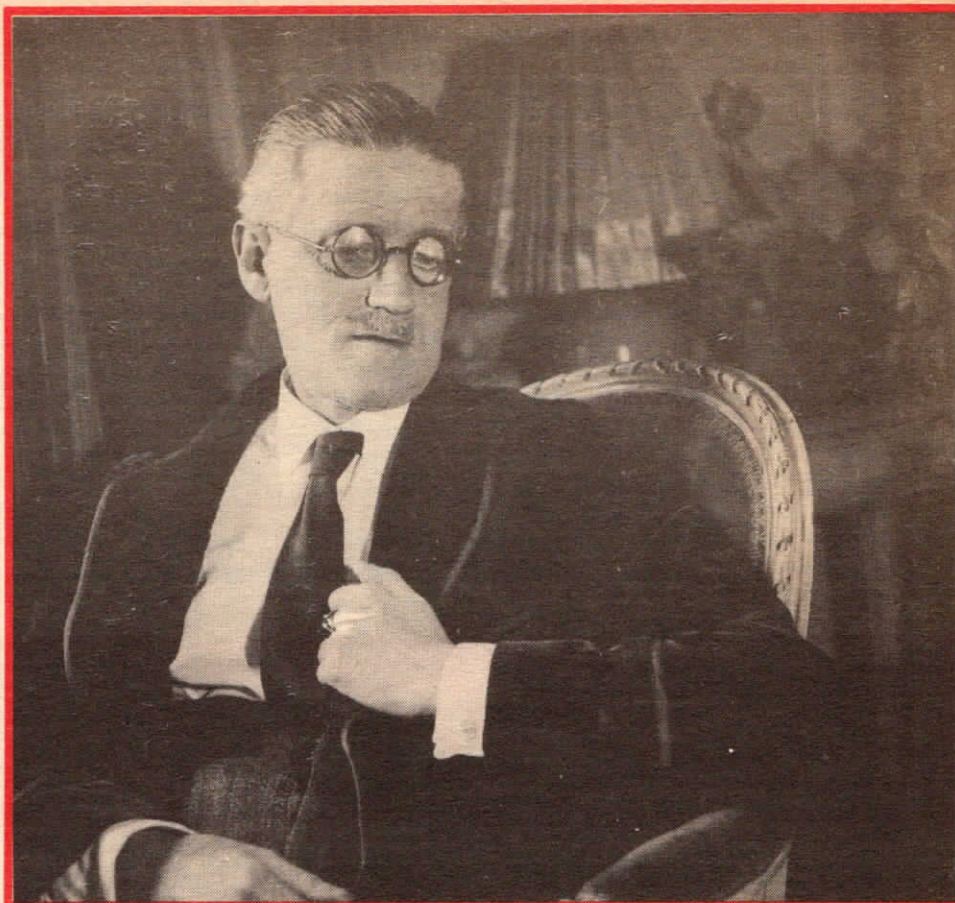
Non que tout y soit de la même qualité, bien sûr ! Ces œuvres complètes ont le sort de toutes les autres, qui font apparaître, aux côtés des plus éclatantes lumières, des zones plus grisâtres. Jacques Aubert en convient le premier, et déjà, même avant lui, Joyce, qui, dans sa maturité, n'était pas sans sévérité pour certains écrits de sa jeunesse. On lira pourtant, avec quelque curiosité, le fragment conservé du poème écrit à neuf ans par Joyce, « *Et tu* » Hailey, pour stigmatiser le « renégat » coupable d'avoir trahi le « Chef », le « Roi sans couronne », Charles Parnell, de même que les « poèmes de cir-

ici que quelques très schématiques indications, appuyées d'un tout petit nombre d'exemples. Il faudrait un énorme livre pour être complet, et le lecteur pourra se référer, pour plus d'informations, à Jacques Aubert. D'abord, on peut être tenté par une lecture « autobiographique ». Il est clair, en effet, que Joyce a mis beaucoup de lui dans ses ouvrages, et par exemple les doutes qu'il eut un moment sur la fidélité de sa femme, dans *Les exilés*.

On peut donc chercher à retrouver l'homme derrière ses personnages. Ce n'est pas négligeable. L'homme était vraiment hors du commun et sa vie est un roman passionnant et pathétique. Mais, comme tous les grands créateurs, il se plaît souvent à jouer à cache-cache avec ses souvenirs. Ses lettres, les ouvrages de son frère sur lui, la biographie de Richard Ellman (4), et tant d'autres études, nous aident ainsi à découvrir sous le héros de *Portrait de l'artiste en jeune homme* (5), Stephen Dedalus, le jeune écolier des jésuites et sa pittoresque famille, ses premiers émois amoureux, sa vocation reli-

harmonie et éclat). Pratique, en s'arrêtant à ses **Épiphanies** — composées sans doute en 1903 : « Par épiphanie, nous explique son frère, il entendait une soudaine manifestation spirituelle se traduisant par la vulgarité de la parole ou du geste ou bien par quelque phrase mémorable de l'esprit même » —, qu'il avait notées dans ses carnets et que l'on retrouve parfois dans ses ouvrages ultérieurs. On peut aussi consulter ses notes préparatoires, ses premières ébauches, ses corrections, les variantes de ses manuscrits. Alors nous apparaît l'artiste scrupuleux jusqu'à la manie, rarement satisfait, toujours en quête de la meilleure façon de dire et de se faire comprendre, d'atteindre ainsi une sorte de subjectivité suprême par laquelle seul l'art se justifiait et s'exaltait à ses yeux. Que l'on songe, par exemple, qu'il mit quelque sept ans à écrire **Ulysse**, et quinze ans, **Finnegans Wake** (10) !

Plus intimement encore, une lecture « initiatique » et « symbolique » de Joyce — la plus souvent privilégiée par les critiques — ouvre de nouvelles perspectives. Elle est, d'ailleurs, si foisonnante que je ne peux en indiquer ici que quelques rapides directions. Ainsi, les trois premières nouvelles de **Dubliners** correspondent aux trois vertus théologiques et montrent leur lente destruction ; les sept suivantes sont l'illustration des sept péchés capitaux et les quatre dernières rappellent les quatre vertus cardinales que l'on voit ici se dégrader. Ainsi le nom même de son héros, Stephen Dedalus, est à la fois, par son prénom, l'image du premier martyr chrétien et, par son patronyme, la réincarnation de l'architecte du labyrinthe, où il fut finalement emprisonné. C'est aussi le cas, évidemment, pour **Ulysse**, où la longue errance, au cours de la seule journée du 16 juin 1904, de Léopold Bloom dans Dublin, reprend celle, qui dura dix années, d'**Ulysse** au retour de Troie. De son côté, Dedalus devient Télémaque, lui aussi à la recherche de son (vrai) père. Chaque épisode de l'épopée homérique est ainsi transposé dans la réalité quoti-



dienne, avec une invention, une maestria et un humour, mais aussi avec un tragique qui laissent pan-tois. Mais n'y a-t-il même que cette glose possible pour **Ulysse** ? D'autres critiques y ont vu aussi des références explicites à de grands textes sacrés (**Bible, Talmud, Kabbale, Zohar**), des correspondances avec le rite de la messe catholique, avec détournement qu'imposent à la liturgie les offices diaboliques, avec le calendrier des fêtes chrétiennes, les mythes solaires, les initiations maçonniques, les expériences d'alchimie, les quêtes mystiques... Il en serait encore de même, sinon plus, dans **Finnegans Wake**, où se bousculent de multiples légendes et histoires, bibliques, bretonnes, nordiques..., où les héros se métamorphosent, se dépersonnalisent, se réincarnent dans un tourbillon étourdissant... et souvent à peine déchiffirable !

Et puis, il y a une lecture « linguistique ». Car Joyce a pour les mots (**Ulysse** n'en comprend pas moins, à lui seul, de trente mille

différents) et pour les langues (combien en parlait et en comprenait-il ? dix, vingt ?) une passion sans limite. Il joue, à perte d'haleine, avec les uns et les autres. Il titre ainsi un de ses recueils de poèmes **Pomes penyeach** (11). Le premier mot est l'anagramme de « poems » (poèmes) et l'ensemble évoque les pommes que l'on vendait à Dublin, « treize à la douzaine ». Aussi le recueil a-t-il, effectivement, treize poèmes et devait, disait-il à son éditeur, être vendu « un shilling chaque », comme les pommes un penny chaque (« penny each ») ! Il recherche les allitérations et les calembours. Et quand les mots courants ne lui suffisent pas, il en invente, il en fabrique, en en condensant plusieurs en un seul, à la manière des « mots-valises » (« Jabberwocky ») inventés par Lewis Carroll. Déjà utilisé dans **Ulysse**, le procédé est systématiquement repris dans **Finnegans Wake**, au point d'en rendre le texte à peu près incompréhensible à l'anglophone de la rue et, a fortiori, de

James Joyce en 1934

en page 24, son portrait  
par Gwenn Le Galiennec

### Joyce en collections de poche

**Dedalus** — Portrait de l'artiste en jeune homme (Folio, n° 570)

**Stephen le héros** (Folio, n° 670)

**Ulysse** (Folio, n° 771 et 772)

**Gens de Dublin** (Presses-Pocket, n° 1935)

décourager les traducteurs. Ainsi, dans le second paragraphe, sur cent vingt et un mots employés, si l'on met à part les quarante-huit mots-outils (articles, pronoms, prépositions, conjonctions) et les onze noms propres (ou tout au moins à majuscule), on ne trouve, figurant dans un dictionnaire d'importance moyenne, que quinze mots contre vingt-sept de la fabrication de Joyce. Et certain de ces mots peuvent, selon les décompositions et les analogies possibles, avoir deux, trois, dix significations à la fois et faire appel, parfois, à plusieurs dizaines de langues. Et que dire de l'onomatopée (?) de cent lettres du paragraphe suivant: bababadalgharaghtahkamminarronnkonbronn-tonnerronnontuonnthunntrovarrhounawnshawntochoordenenthurnuk!

Aussi, certains critiques ont-ils pu voir dans *Finnegans Wake* une véritable impasse, après quoi seul le silence était possible. Joyce mourut en effet deux ans après sa publication, à la suite d'une opération d'un ulcère duodéal. D'autres le sa-

luent au contraire comme un sommet. Mais c'est tout un. Après cela, il semble qu'il n'y ait plus de possible que le retour vers la plaine et la banalité, et que l'œuvre de l'artiste soit close et se soit symboliquement refermée sur le seul langage qui lui était possible, le sien propre, en même temps qu'il devait pouvoir les exprimer tous.

Pourtant, et sans faire en quoi que ce soit fi de toutes ces lectures, horizontales ou verticales, mais toujours spécialisées et savantes, puis-je dire que j'en préfère une autre, une lecture sans épithète, une lecture tout court, qui prend l'œuvre dans sa nudité, sans notes, gloses ou appareil critique, telle que Joyce lui-même nous l'a proposée? Certes, cette lecture laissera échapper bien des allusions, bien des références, et par là-même ne sera peut-être pas toujours facile ni limpide. Mais elle a une autre, et inégalable, vertu. Elle nous fait entrer dans une œuvre qui se suffit à elle-même et qui nous submerge.

Ainsi *Dubliners* devient le roman pathétique du désespoir, tel qu'il peut être vécu par les plus humbles personnages, nos frères. Ainsi, *Portrait de l'artiste en jeune homme* est l'un des plus achevés modèles des « romans d'apprentissage », la plus douloureuse quête d'une identité que peut faire un être pur et tourmenté dans un monde que les adultes s'efforcent, consciemment ou non, de lui rendre intolérable. Ainsi *Ulysse* nous engloutit dans le double enfer du monde extérieur et du monde intérieur. Peu m'importe alors que la tenancière du bordel soit Circé ou que le directeur du journal soit Eole, maître des vents... et des fausses nouvelles! Peu m'importe que, dans tel chapitre, on ait pu recenser quatre-vingt-seize figures de rhétorique, que tel autre soit une accumulation de pastiches qui reproduit l'évolution de la langue anglaise depuis le bas-saxon jusqu'à l'argot contemporain! Peu m'importe que le monologue intérieur final, de Molly-Pénélope, ait quelque quarante mille mots sans ponctuation ni pause!

Peu m'importent, en un mot, toutes les virtuosités, tous les sous-entendus, tous les non-dits, il me suffit d'être emporté dans un livre unique, et dont j'ai le sentiment — car à chaque ligne, je suis invité à le créer de nouveau à mon image ou à mon gré — qu'il n'a été écrit que pour moi seul, et qu'il me parle donc comme peut-être jamais aucun livre n'a pu et ne pourra le faire.

Pierre-Bernard Marquet

(1) Gallimard, 1966 p., 268 F. L'ouvrage contient toutes les œuvres de poésie et de prose — romans et récits, essais, articles et conférences, théâtre — ainsi qu'un important choix de lettres qui ont été écrites par Joyce jusqu'en 1915 — même si certaines œuvres ont été publiées après cette date. Il ne comprend donc ni *Ulysse*, ni *Finnegans Wake*.

(2) Raison de plus pour déplorer qu'il s'y soit glissé quelques très malencontreuses coquilles: « bien qu'il n'était pas très subtil », « *juvénil* », « lorsque Cranly eut *reprit* », « que Dieu *ait* son âme », « son âme s'était *plue* »...

(3) 1918, traduction française de J.S. Bradley (Gallimard, 1950).

(4) *Letters of James Joyce*, Londres 1957, traduction, pas tout à fait complète, par Marie Tadié (Gallimard, 3 vol., 1961-1981); Stanislaus Joyce: *Le gardien de mon frère*, 1958, traduction d'Anne Grieve (Gallimard, 1966) et *Le Journal de Dublin*, 1962, traduction de Marie Tadié (Gallimard 1967), édition d'ailleurs incomplète, à laquelle il faut préférer la publication du manuscrit intégral, *The complete Dublin Diary of Stanislaus Joyce*, 1971; Richard Ellman, *James Joyce*, 1966 (une traduction incomplète est parue en 1962, chez Gallimard).

(5) 1916, traduction française, sous le titre *Dedalus*, par Ludmilla Stavitzky (La Sirène, 1924 et Gallimard, 1942).

(6) 1922, traduction de Auguste Morel, Stuart Gilbert, Valéry Larbaud et l'auteur (Gallimard, 1942).

(7) 1918, traduction de André du Bouchet, 1973.

(8) 1914, traduction française, sous le titre *Gens de Dublin*, par Yva Fernandez, Hélène du Pasquier et Jacques-Paul Raynaud (Plon, 1926); traduction nouvelle, sous le titre *Dublinois* par Jacques Aubert (Gallimard, 1974).

(9) Seconde version de *Portrait de l'artiste en jeune homme* (la première étant un très court texte manuscrit, *Portrait de l'artiste*, écrit en 1904), écrit entre 1904 et 1905, partiellement détruit (par Joyce lui-même?) et publié à Londres en 1941, traduction de Ludmilla Stavitzky (Gallimard, 1948 — en collection « Folio »).

(10) 1939, quelques courts extraits en ont seulement été traduits jusqu'ici dans diverses revues, et certains recueillis en ouvrage (Gallimard, 1962), en particulier, par André du Bouchet, Samuel Beckett, A. Perron, I. Goll, E. Jolas, P. Léon, M. Chastaing, A. Monnier, Ph. Soupault et l'auteur).

(11) 1927, traduction de Jacques Borel (Gallimard, 1967), sous le très joli titre *Poèmes d'apl*.

# Cannes: des films venus d'ailleurs



« Vent de sable »  
de Mohamed Lakhdar-Hamina

« JE ne crois pas que les murs des interdits puissent être franchis sans être piétinés. C'est ce que je fais avec mes films. » Le réalisateur turc Yilmaz Güney est à Cannes, devant deux cents journalistes. La sélection de son film, *Yol*, a été tenue secrète. Il partagera la Palme d'or avec *Missing* de Costa-Gavras. Le scénario de *Yol* est le cinquième écrit en prison par Güney. Le film a été tourné par son assistant, sur ses indications, peu avant que le réalisateur réussisse à s'échapper des geôles turques où il a passé de nombreuses années. **Le troupeau**, réalisé dans les mêmes conditions,

avait révélé la force d'un cinéma qui plonge ses racines dans la vie paysanne. *Yol* confirme, s'il en était besoin, que Güney est aussi l'un des grands cinéastes de ce temps.

Güney s'est inspiré des récits de ses codétenus. Son film, c'est l'histoire de cinq hommes qui, pour quelques jours, ont l'autorisation de (tenter de) reprendre contact avec leur village, leurs terres, leur famille. Espoir et désespoir, bonheur provisoire et tragédie alternent au fil de ces brèves et provisoires échappées. Permissions-parenthèses qui sont l'occasion pour les cinq prisonniers — et pour

le spectateur avec eux — de découvrir une Turquie quadrillée par l'armée et la police. Mais Güney ne se contente pas de décrire l'état politique de son pays. C'est la vie quotidienne qui l'intéresse, les conditions faites aux Kurdes dont les villages sont sans cesse ratissés par des expéditions punitives, la résistance souterraine qui s'organise. Nulle emphase, nul pittoresque et nulle complaisance à l'égard de ceux-là même auxquels il adresse ses images: dans des séquences majeures dont la beauté le dispute à la force, il dénonce l'absolutisme du patriarcat, la condition faite aux femmes. « Piétiner les interdits »...

Cette critique de l'oppression de la femme en pays islamique n'est pas isolée. Elle était le thème central de plusieurs films présentés au Festival de Cannes, notamment de *Vent de sable* du cinéaste algérien Mohamed Lakhdar-Hamina, et de *Poupées de roseau* du Marocain Jilali Fehrati, celui-ci plus convaincant que celui-là malgré le maigre budget dont il disposait.

Films du tiers monde. Ils étaient nombreux sur les écrans de ce XXXV<sup>e</sup> Festival, officiels ou parallèles. Phénomène nouveau, si l'on prend en compte son ampleur. Les films des pays de longue tradition cinématographique ont ainsi été brutalement confrontés à des œuvres « différentes » qui, souvent, dans leur mise en scène comme dans leur thématique, ont paru plus

## « Mourir à trente ans »

Fils d'un cinéaste, Romain Goupil a tenu très jeune une caméra, filmant en 8, en 16 mm, comme d'autres écrivent des poèmes. Le plus souvent avec ses copains lycéens, parmi lesquels va figurer bientôt — en 1967 — Michel Recanati qui, avec Romain Goupil lui-même, s'engage dans les luttes anticolonialistes de la JCR trotskyste avant de prendre la tête des CAL en 1968 et de devenir un des dirigeants de la Ligue communiste avant sa dissolution. La mise en cause, sinon de cet engagement, du moins des formes qu'il lui avait données, la rupture avec une vie tout entière vouée à l'action militante, et l'impossibilité, sur le plan personnel, de combler ce vide ont conduit Michel Recanati au suicide le 23 mars 1978.

*Mourir à trente ans* retrace cet itinéraire de l'intérieur. Bien plus qu'un document, mais ponctué d'extraits de films tournés à l'âge du jeu et de témoignages sur celui de la détresse, un portrait fraternel où l'humour le dispute à la tendresse. Le seul film français reçu avec passion sur les écrans de Cannes, où il était présenté dans le cadre de la Semaine de la critique. Il a d'ailleurs obtenu la Caméra d'or.

inventives. Les références cinématographiques et culturelles peuvent être encombrantes. Comme la permanence d'objectifs et d'obsessions identiques chez un même auteur. A preuve l'échec ou le demi-échec de films comme **La nuit de Varennes** d'Ettore Scola, **Hammet** de Wim Wenders, **Parsifal** de Syberberg ou encore **Fitzcarraldo** de Werner Herzog ou **Passion** de Godard. Le talent, et, dans certains cas, le génie, gagneraient à être privés de mémoire...

Les images qui ont surpris, émerveillé, interpellé, sont souvent venues d'« ailleurs ». Du Liban (**Les petites guerres** de Maroun Baghadi), du Mali (**Le vent**, de Souleymane Cissé), de Cuba (**Cecilia**, de Humberto Solas), du Sénégal (**Jom** de A.S. Makharam), de Tunisie (**L'ombre de la terre**, de Taïeb Louhichi), du Pérou (**La famille Orozco**, de Jorge Reyes), d'Inde (**L'occupation**, de Goutam Ghose)... Elles sont parfois maladroites, généralement peu soucieuses des effets qu'elles peuvent produire, attachées à un réel immédiat ; elles sont souvent plus profondément novatrices. Au demeurant, elles sont de plus en plus produites par des cinéastes qui, comme Lester James Peries au Sri Lanka (**Changing Village**), comme l'Indien Mrinal Sen, membre du jury cette année, son compatriote Satyajit Ray ou le Sénégalais Ousmane Sembene auxquels ce Festival a rendu hommage, ont mis au point un moyen et des formes d'expression qui leur appartiennent en propre.

Quand on constate avec quel art le cinéaste philippin Mike de Leon — un ancien assistant du grand Lino Brocka — utilise la géométrie essentielle de quelques espaces clos pour mettre en scène un drame populaire doublé d'une critique radicale de la structure familiale traditionnelle et d'une extraordinaire « descente » dans l'inconscient d'un père despote (**Kisapmata**), force est de constater que le cinéma se réduit de moins en moins aux centres dominants de production. C'est un des mérites du XXXV<sup>e</sup> Festival de Cannes d'en avoir apporté la preuve.

Jacques Chevallier

un album

Connaissez-vous Charles L. Burdick ? Non ? C'est lui qui fit breveter l'aérographe en 1893... Vous ignorez également ce qu'est un aérographe ? Il s'agit d'une sorte de gros stylo à gâchette qui permet une pulvérisation sélective de la couleur. Cet instrument, qui ferait le bonheur de tous les élèves, a révolutionné le monde artistique car il donne aux dessins et aux peintures une précision, un éclat et un relief inégalables.

Il paraît inutile d'en dire davantage puisque deux spécialistes des arts graphiques, Seng-ye Tombs Curtis et Christopher Hunt, viennent de publier un ouvrage très complet sur ce sujet : **L'aérographe : art, histoire et technique** (Alexander Mosley Publications, 158 pages illustrées, 145 F). En lisant le texte et en regardant les illustrations de cet album, vous comprendrez comment fonctionne cet appareil, ce qu'il est capable de faire et qui l'utilise. Vous saurez le retentissement qu'il a eu dans l'univers artistique et dans bien d'autres domaines : affiches, posters, pochettes de disques, illustrations d'ouvrages, etc.

P. F.

un livre  
un disque

J'avais dit, au temps de sa représentation au Nouveau Carré, la très intéressante tentative qui permettait à Gérard Tcherka de faire revivre devant nous, sans le trahir, Antonin Artaud (1). Seul en scène, « *vêtu de blanc, jouant avec un chariot d'hôpital, un drap et une cuvette* », il parlait, murmurait, hurlait, tantôt dans le silence, tantôt soutenu par d'étranges musiques, tour à tour électro-acoustique — de Pierre Angles — et symphonique — de François d'Aime —, d'admirables pages où Artaud se débattait avec le monde, l'amour, l'opium, la souffrance, la folie et le théâtre. Sous le titre **Un homme à la rencontre d'Antonin Artaud** (2), ce sont ces textes que Gérard Tcherka vient de publier, accompagnés, pour chaque scène, d'indications de mise en scène et de références extraites d'autres œuvres d'Artaud.

A la lecture, on apprécie mieux encore peut-être l'intelligence et la richesse du choix, la profonde unité et la terrible progression dramatique de l'ensemble. Ne serait-ce que pour la fidélité de ce « portrait-robot » de l'écrivain maudit, il ne faut pas manquer de lire cet ouvrage. Mais il est, aussi, accompagné d'un disque (3), enregistré au cours d'une représentation. Celui-ci ne peut, certes, nous la restituer intégralement, mais, par l'espèce d'immatérialité des voix, des sons et des musiques, il n'en est pas moins une extraordinaire évocation de l'homme, et d'autant plus poignante encore qu'elle semble surgir d'un au-delà, d'un néant, dont il souhaitait désespérément qu'il « *ne soit pas la mort tout à fait* »... et qui, ainsi, ne l'est pas en effet.

P.-B. M.

(1) l'éducation du 12 mai 1977.

(2) Librairie Les Insomniaques (234, boulevard Raspail, 75014 Paris) avant-propos de Henri Gouhier, photographies du spectacle de Germaine et Laurencine Lot, 120 pages.

(3) Louvre-Musique (distribution : De plein vent — DPV 601). Le livre et le disque constituent le premier volet du Théâtre eschatologique de Gérard Tcherka, dont le second **Que l'arbre fleurisse** traitera du génocide des Indiens d'Amérique et le troisième, **La maison de vie**, ou la tentative d'une renaissance après la mort, est d'ores et déjà prêt pour la scène.

# d'un siècle à l'autre

REFUSEE au Vaudeville, au Gymnase, à l'Odéon — et ailleurs — la « comédie » d'Henry Becque, **Les corbeaux**, a fini par être accueillie le 14 septembre 1882 à la Comédie-Française, où elle trouve un public hostile, fortement choqué par l'audace — on dira facilement le cynisme — avec lequel l'auteur le contraignait à jeter sur la réalité un regard qu'il eût préféré détourner.

Un siècle plus tard, la pièce n'a rien perdu de sa virulence, même si les sentiments et le code moral ont d'autres modes d'expression et d'autres normes d'appréciation. Fort heureusement, la mise en scène de Jean-Pierre Vincent (1), tout en respectant le décalage temporel, met l'accent sur ce qui est toujours vigoureux et renvoie aux rouages de notre moralité, dont Becque défait les camouflages. Elle double le tableau de mœurs (assorti d'une galerie de caractères) d'une « pièce politique » : car l'appétit et le pouvoir de l'argent, s'ils ont pris des formes différentes au tournant du siècle, ne sont pas moins présents et agissants aujourd'hui. C'est ce que tous les interprètes font fortement percevoir au moyen et au delà du paraître de leur rôle.

Rien n'est plus difficile que de dire en quelques mots ce que, dans cet ensemble parfait, chacun apporte plus particulièrement. On n'ose insister sur l'art extrême de comédiennes comme Claude Winter ou Denise Gence, ou sur la sûreté de Michel Aumont, ou d'Alain



Christine Murillo et Roland Bertin

Pralon et d'Yves Gasc (qui n'ont chacun qu'une scène, mais jouée avec quelle maîtrise !). Il faut dire en revanche la présence d'Andrée Tainsy dans ce rôle de servante qui, sans elle, semblerait secondaire.

Chacune des trois sœurs qui voient leur vie brisée par la mort de leur père et l'âpre rapacité des « corbeaux » qui se repaissent de leur patrimoine propose au specta-

teur une image nuancée de cette détresse — pathétique passionnel de Blanche (Anne Consigny), désarroi de Judith (Catherine Hiégel) devant son inadaptation au besoin, et une façon décidée d'accepter l'inacceptable chez Marie, en laquelle Christine Murillo laisse devenir la femme de tête qu'elle sera après la mort de celui qu'il faut bien qu'elle épouse. Et dans la continuité de l'agir de son personnage, Roland Bertin montre bien qu'il l'a choisie moins par goût d'un homme vieillissant pour une fille jeune que parce qu'il l'a sentie seule capable d'appréhender le réel et de maintenir après lui ce qu'il a su acquérir. Ainsi se combine la vérité psychologique des êtres et leur

conditionnement par l'attrait de l'avoir.

Cette immanence du veau d'or tout au long de la pièce n'apparaîtrait-elle pas **Les corbeaux** à une tragédie du temps, qui est encore nôtre, où tout n'est que transaction sans âme ?

**Raymond Laubreaux**

(1) A la Comédie-Française, en alternance.



# vers la citoyenneté culturelle

Notre temps, confronté à des problèmes économiques et sociaux immédiats, serait aussi celui d'une recherche plus vaste et, à tout prendre, plus fondamentale : celle d'une nouvelle citoyenneté, une « citoyenneté culturelle ».

C'est ce que souhaite nous faire penser Henri Giordan, maître de recherches au CNRS, en conclusion du rapport.

**Démocratie culturelle et droit à la différence** qu'il a remis à Jack Lang, ministre de la Culture, et que la Documentation française vient de publier.

Le plus marquant de ce texte, c'est surtout sa volonté clairement affirmée de trancher avec les années passées, de désigner le 10 mai 1981 comme une date de rupture sans précédent : après la citoyenneté politique conquise par la Révolution de 1789, la citoyenneté sociale encore en train de s'élaborer (notamment par les luttes syndicales), l'après 10 mai ouvrirait la voie à une citoyenneté culturelle, un saut qualitatif dans l'histoire de notre société.

*C'est par une lettre du 6 août 1981 que Jack Lang fixait à Henri Giordan les deux axes de réflexion qui devaient animer le groupe de travail dont, dès lors, il avait la charge. Ces thèmes majeurs, on les retrouve fidèlement dans les deux grandes parties du rapport aujourd'hui publié.*

*Sur le premier point, « Développement culturel régional et démocratie culturelle », on peut ne pas s'appesantir; en résumant, on pourrait dire qu'il étend au champ culturel ce que la loi sur la décentralisation a prévu de façon plus globale, qu'il la prolonge dans le même esprit:*

Une constatation s'impose, même si elle court le risque d'apparaître excessive: la politique de décentralisation menée depuis 1959 a essentiellement favorisé la distribution dans les régions de biens culturels élaborés hors des régions. L'échec des maisons de la Culture dépend directement de cette orientation. En donnant la priorité à la diffusion et en négligeant les équipements susceptibles de permettre aux populations régionales d'élever leur niveau culturel, cette politique débouche sur un invraisemblable paradoxe souligné à juste titre par la Commission du Bilan: « L'histoire de la décentralisation menée par l'Etat ne recouvre pas l'histoire culturelle de la France. » Il ne s'agit pas ici d'incriminer les choix sectoriels de la politique de décentralisation et l'accent mis sur le théâtre « malgré le caractère minoritaire et élitiste de son public ». Le théâtre, comme le livre, comme la musique, comme les arts plastiques, peut et doit contribuer à l'épanouissement de la vie culturelle dans les régions. La floraison de la créativité dans ce secteur suffirait à nous conforter dans cette analyse. Les raisons de l'échec ne résident pas là. Elles sont plus fondamentales et résident dans la manière dont on a abordé le problème de la décentralisation dans le secteur du théâtre comme dans les autres secteurs. Cette façon d'engager l'action dépend très largement de la mentalité centralisatrice française. Dans la grande majorité des cas, l'Etat décidant de mettre en

place une réalisation importante dans une région donnée, se préoccupe davantage du choix des créateurs qui peuvent s'implanter dans cette région que d'un examen attentif des initiatives locales qui pourraient se développer. Telle opération de décentralisation théâtrale, par exemple, a eu pour premier effet de tuer dans l'œuf les troupes locales en voie de développement. Cette myopie de l'Etat vis-à-vis de la création régionale est, le plus souvent, confortée par la fascination que le prestige des créateurs parisiens exerce sur les « élites » responsables au niveau local. A cet égard, la décentralisation, pour réussir, suppose une « décolonisation des mentalités », et des signes positifs de cette évolution ont déjà pu être enregistrés ces derniers mois. Cela dit, il reste beaucoup à faire et on n'obtiendra des résultats d'ensemble positifs que si l'on opère résolument un changement radical des priorités.

*Les propositions précises qui découlent de telles conceptions ne peuvent être détaillées en quelques lignes et l'on ne peut donc se dispenser, à cet égard, de lire le texte du rapport lui-même. Citons cependant, pour mémoire: organisation d'Etats généraux de la culture au niveau régional en mai-décembre 1982, précédant les Etats généraux de la culture en France au printemps 1983, eux-mêmes anticipant sur la Rencontre européenne des cultures minoritaires entre l'été 83 et le printemps 1984; proposition de création, dans chaque région-programme, d'un Conseil de la culture et de l'audiovisuel ainsi que d'un Centre de la documentation régionale, et multiplication des agences techniques régionales.*

*C'est dans sa deuxième partie, « Une politique de réparation historique pour les langues et cultures minoritaires », que le rapport paraît le plus riche, par là aussi qu'il paraîtra, pour certains, très engagé, voire provocateur. Son ton, en tout cas, ne laisse pas de doute quant à l'idéologie de laquelle il s'inspire:*

La reconnaissance des différences linguistiques qui existent dans la société française découle directement de l'adoption du principe fondamental du droit à la différence et constitue une condition essentielle de démocratie culturelle. Le processus de démocratisation de la culture tend à admettre le plus grand nombre à la jouissance des biens culturels mais exclut la grande majorité des citoyens de l'accès à la production ou, plus modestement, à l'expression. Une telle orientation débouche sur l'uniformité et l'appauvrissement, les espaces marginaux dans lesquels l'expressivité populaire et celle des langues et cultures minoritaires pouvaient survivre se restreignant de plus en plus. Réprimer, dévaloriser, marginaliser les langues différentes participe d'une logique inhumaine d'imposition culturelle élitiste en contradiction avec le droit à la différence et la démocratie de la vie sociale et culturelle [...]

[...] La France a été, jusqu'au 10 mai 1981, le pays d'Europe occidentale le plus obstinément sourd à la demande grandissante des populations de langue et culture minoritaires vivant au sein de la nation. Parlant, le 14 mars 1981, à Lorient, des langues et cultures de France, François Mitterrand affirmait la nécessité pour notre pays d'engager une politique conforme à l'esprit des prises de position internationales que nous rappelons dans l'introduction de notre rapport: « Il est indigne de la France, déclarait-il, qu'elle persiste dans cette persécution honteuse, qu'elle soit le dernier pays d'Europe à refuser à ses composants les droits culturels élémentaires reconnus dans les conventions internationales qu'elle a elle-même signées. »

L'espoir placé par les populations de langue et de culture minoritaires dans une nouvelle politique de la France à leur égard est immense. Nous avons constaté la vigueur de cette attente d'une politique démocratique de justice tout au long des consultations menées pour cette mission d'étude. Cet espoir ne doit pas être déçu.

**I** *Provocateur, volontariste? En re-*

*tenant comme exemple significatif la situation linguistique corse, Henri Giordan ne manquera pas d'irriter. Pourtant, comme on va le voir, la passion du spécialiste n'exclut pas la sérénité:*

La complexité des problèmes posés par les différentes langues régionales et minoritaires ne saurait être résolue par une politique spécifique pour chaque cas, voire pour les langues implantées dans telle ou telle région, par un transfert pur et simple de responsabilité au niveau régional. Certes, des adaptations à chaque situation particulière seront nécessaires et souhaitables. Mais il serait extrêmement dangereux de faire l'économie d'une politique d'ensemble arrêtée par le gouvernement. C'est là une exigence impérieuse de démocratie. Les citoyens, les militants régionalistes eux-mêmes, défenseurs des langues et des cultures minoritaires, attendent du gouvernement issu du suffrage universel cette garantie fondamentale.

Il n'est pas nécessaire, pour définir les principes généraux d'une politique linguistique, de procéder à un examen fastidieux des différentes situations. Au terme d'une écoute attentive des propositions avancées par les défenseurs des différentes langues minoritaires, il est possible d'esquisser un exposé de ces principes à partir d'un exemple particulier, celui de la situation linguistique corse. Il sera aisé d'indiquer ensuite, très brièvement, comment ces principes pourraient être adaptés aux autres langues concernées en étant bien conscient qu'un problème d'une telle ampleur nécessitera un examen plus approfondi.

Il est certain que le corse n'est pas une langue unifiée sur le modèle du français ou même de l'italien. Ce qui a longtemps été perçu comme un handicap est aujourd'hui reconnu par les corsais comme une chance. « Nous acceptons la langue corse telle qu'elle est dans cette dialectique de l'un et du multiple qui est celle de la vie », écrit Fernand Etti (1). Et cet auteur précise la politique d'enseignement qui peut être mise en œuvre à partir de ce

principe: « Apprendre à l'enfant de parler du lieu où il habite; plus tard, faire prendre conscience à l'adolescent des différences dialectales à l'intérieur du corse, lui en montrer sommairement les lois de façon à le familiariser avec d'autres parlers que le sien. Si une certaine forme d'unification doit se faire un jour, elle ne se fera pas par décret, mais par le jeu des contacts entre les régions d'une île où les communications sont plus faciles qu'autrefois et où la ville draine sa population dans un rayon assez vaste. De toute manière, cette unification sera toujours équilibrée (et c'est tant mieux) par les forces de la différence et elle prendra la forme d'un enrichissement mutuel entre les parlers, plutôt que celle d'une épuration à la Malherbe. » Cette prise en compte de la diversité se distingue, on le voit, des recommandations de la circulaire du 29 mars 1976 (2) en introduisant une progressivité dans la communication interdialectale. Une seconde disposition permet d'éviter d'enfermer les enfants ainsi scolarisés dans une situation culturelle hyperlocalisée: cet enseignement n'utilisera pas « la graphie la plus appropriée » au dialecte local mais « une graphie unique, c'est-à-dire une orthographe ». Cet outil a été élaboré par les spécialistes de l'enseignement du corse: « Tout en gardant les principes de l'orthographe italienne héritée du passé et qui convient à un dialecte de l'aire italo-romane, l'orthographe corse a été adaptée avec le maximum de cohérence possible de façon à noter des sons inconnus de l'italien officiel et à rendre compte de la variété dialectale. Sans interdire des perfectionnements ultérieurs, l'orthographe actuelle donne au corse écrit à l'intérieur de l'aire linguistique à laquelle il appartient à la fois un visage de parenté et une empreinte originale. »

Ces mesures permettraient de préserver la richesse des différences dans un esprit d'ouverture progressive vers une saisie globalisante de la culture corse. Elles devraient être accompagnées par une politique permettant d'insérer la langue corse ainsi confortée dans ses caractéristiques

spécifiques au sein d'un ensemble culturel plus vaste, celui de la culture italienne. Les mesures concernant l'enseignement de la langue corse devraient être accompagnées de mesures favorisant celui de l'italien, langue dont la structure est la plus proche du corse. Ainsi, à partir de la prise en compte de la réalité linguistique corse, en Corse mais aussi sur le continent, là où des communautés corses existent, à Paris, à Marseille et Nice, c'est une ouverture dynamique de la France vers la culture italienne qui peut être réalisée. Les conséquences sur le rayonnement de la culture française en Italie seront la récompense d'une politique restaurant la confiance et faisant litte des vieilles rancœurs dans cette partie de l'aire culturelle méditerranéenne où la France a un rôle majeur à jouer.

On pourrait multiplier les exemples montrant le caractère fécond de ces orientations d'une politique linguistique fondée sur une dialectique de l'un et du multiple. Ce que nous avons dit du corse concerne très exactement l'alsacien, le flamand, le catalan, le basque et le breton dans la mesure où ces langues sont utilisées, avec une reconnaissance officielle de la part des Etats concernés, hors des frontières de la France. Ces orientations peuvent s'appliquer aux pratiques linguistiques différenciées du français et, enfin, elles rejoignent pour l'essentiel les vœux exprimés récemment en Martinique par le Groupe d'études et de recherches en espace créolophone (GEREC, 1982) dans un manifeste très convaincant. Ce texte réclame une reconnaissance du créole, confirmé dans sa légitimité hors de toute tendance codificatrice, de toute « frénésie normative ». Il exprime un souci fort louable de contribuer de façon constructive à un dialogue nouveau avec une administration décidée à rompre avec « le temps de la suspension, du mépris et de l'arrogance ». L'arrêt du « massacre pédagogique de tant de générations de jeunes Antillais et Guyanais » permettra d'engager une politique culturelle créant « les conditions psychiques et symboliques d'un meilleur dévelop-

pement économique et politique». Les auteurs de ce manifeste sont parfaitement conscients de la portée de cette nouvelle politique linguistique : « Dans notre projet, écrivent-ils, le créole demeure un levain, une occasion d'initiative, un espace de liberté dont la contagion devrait s'étendre aux pratiques pédagogiques portées par la langue française elle-même. »

Résumons. Les principes généraux qui se dégagent de cette analyse sont simples :

1. L'enseignement au stade pré-élémentaire sera basé sur les pratiques linguistiques familières aux élèves, c'est-à-dire dans le cas des langues minoritaires, sur *la variété dialectale du lieu ou du groupe concerné*. Ce principe est évidemment applicable à l'enseignement du français et commande le plus strict respect de la langue du milieu social dont l'enfant est issu.

2. Cet enseignement, dès que le recours à l'écriture est nécessaire, s'appuiera sur *une orthographe, graphie unique de la langue concernée*. Le choix de cette graphie devra, bien évidemment, être opéré par le ministère de l'Éducation nationale au terme de toutes les consultations indispensables. Les textes littéraires des langues minoritaires sont souvent imprimés dans des graphies très variées. C'est là une difficulté mineure : des transcriptions dans la graphie retenue seront effectuées dans le cadre de l'élaboration du matériel pédagogique propre à chaque langue.

3. L'enseignement des langues minoritaires devrait, progressivement, offrir aux élèves le panorama le plus large possible de l'extension de chaque langue et la replacer dans son environnement culturel, que celui-ci soit contenu à l'intérieur de l'espace français ou qu'il fasse intervenir un espace culturel international.

La mise en œuvre de cette politique linguistique ne concerne pas uniquement le ministère de l'Éducation nationale. Nous avons cru nécessaire d'en préciser les grandes orientations car l'utilisation des langues minoritaires n'est pas limitée à l'enseignement de celles-ci. Le ministère de la Culture pourrait remplir, à travers les instances dont

nous proposerons la création, un rôle régulateur, en concertation avec les intéressés, dans le choix préconisé ici d'une orthographe pour chaque langue minoritaire. Ce souhait n'est pas en contradiction avec les critiques auxquelles nous avons soumis l'idée de normalisation linguistique. Agir pour que chaque langue minoritaire puisse disposer de la graphie la plus cohérente, c'est contribuer à lui restituer sa dignité dans une civilisation encore largement dominée par l'écrit. Le champ d'application de cette politique est fort étendu : tout ce qui concerne le livre, bien entendu, mais aussi l'utilisation des langues minoritaires au cinéma et à la télévision où l'on rencontre trop souvent les graphies les plus fantaisistes. Dans cet ordre d'idées, le ministère de la Culture pourrait favoriser l'utilisation des langues minoritaires implantées régionalement dans la vie publique :

— Dans la signalisation routière et touristique ; la nomenclature en français devrait être accompagnée, en caractères distincts, de l'appellation dans la langue minoritaire de la région. Ces mesures devraient concerner aussi bien la signalisation routière relevant de la compétence de l'État que celle relevant de la compétence des régions, départements et villes. Une ample révision de la toponymie permettrait de restituer les formes authentiques souvent défigurées par des traductions en français aberrantes.

— Dans les relations postales et bancaires : timbres comportant les inscriptions en langue minoritaire, chèques rédigés, à la demande des personnes, dans la langue minoritaire de leur choix, etc.

— Dans les actes de la vie civile et publique : initiation des agents des administrations à la langue de la région, transcription correcte des interventions en langue minoritaire dans les assemblées élues, etc.

Mais cette politique linguistique concerne également le ministère de la Culture dans ses conséquences vis-à-vis de la langue française. Celles-ci sont de deux ordres :

1. La dialectique de l'un et du multiple que nous avons esquissée plus haut débouche sur une dynamique nouvelle de la langue française. A

partir des pratiques différenciées selon les régions et les catégories sociales, un enrichissement de la langue française peut rapidement se développer, sans pour autant que l'on renonce à la norme graphique du français, dont la révision de plus en plus demandée pourrait permettre une intégration plus ample de ces différences régionales et sociales.

2. L'existence des cultures minoritaires n'est pas uniquement dépendante de l'usage des langues minoritaires qui les portent. L'identité juive, comme l'identité occitane, peut utiliser le français pour prendre conscience de sa spécificité. Cela vaut pour toutes les cultures minoritaires. Un effort de connaissance, des actions de sensibilisation concernant les cultures minoritaires doivent être conduits en français pour obtenir un résultat double : permettre aux personnes liées aux cultures minoritaires, mais ayant perdu l'usage de leur langue, de retrouver, si elles le désirent, cette part de leur identité culturelle ; permettre à l'ensemble de la population française d'avoir accès aux richesses provenant des différences culturelles en question. La traduction en français des œuvres littéraires des langues minoritaires, les études sur l'histoire et les divers aspects de la vie culturelle et sociale des communautés minoritaires, entrent dans ce cadre.

Ces deux aspects de l'implication de la langue française concernent très directement le ministère de la Culture qui pourrait conduire sa réflexion et son action en liaison étroite avec le Haut Comité de la langue française, qui découvre actuellement l'intérêt d'une politique linguistique pluraliste.

(1) Fernand Etori, Ghj. Fusina, *Langue corse : incertitudes et paris*, (Ajaccio, 1981).

(2) Il s'agit d'une circulaire du directeur du cabinet du ministre de l'Éducation dans laquelle on pouvait lire : [...] *chaque fois qu'une langue est pratiquée sous forme de dialectes différenciés, c'est le dialecte correspondant au lieu où l'enseignement est dispensé et la graphie la plus appropriée à ce dialecte qui seront utilisés* » (NDLR).

**problème 418**



**Horizontalement.** 1 - Evénements qui s'arrosent. 2 - Ville près de Verdun évoquant, ici, un maréchal décapité. 3 - La moitié du caïd - Ville des Pays-Bas... de soie - Symbole du tour. 4 - Il arrive au golfe, là-haut, sur le vingtième - Mordu de la pêche. 5 - Des étoiles qui brillèrent dans le désert pendant dix-sept ans. 6 - La religieuse de Mexico - Ultime podium d'un champion olympique. 7 - Messenger du soleil annonçant la fin du mauvais temps. 8 - Il empêche de perdre la boule - Plusieurs centaines de banis. 9 - Symbole d'un métal arc-en-ciel - Mine de sel - En les voyant venir, il valait mieux partir. 10 - Quelle surprise familière. 11 - Une entraîneuse qui fait la loi.

**Verticalement.** 1 - Impression dans les cellules. 2 - Embarquer pour débarquer. 3 - Démonstratif - Débarrassé d'une sauteuse - Promesse de Gascogne. 4 - Quelques mois non haïssables - Place forte sur la Côte, au Moyen Age - Poète épique allemand. 5 - Premier nom d'un Shah persan - Sa mini-robe est de confection ordinaire. 6 - On peut y déguster la blanquette dans l'assiette ou dans le verre - Dur en descendant, douloureux en remontant - Il faisait la planche. 7 - Préfixe - Précède l'homme d'un certain âge mais ne le suit jamais - Note. 8 - Fascinées par une pomme. 9 - Tranche de l'art difficile à digérer.

**solution du problème 417**

**Horizontalement.** 1 - Economies. 2 - Paroxysme. 3 - Api - Yole. 4 - Poupard. 5 - Gré - Renie. 6 - Nuage. 7 - Emue - Saut. 8 - Exorcise. 9 - Eu - Liés. 10 - Ardennes. 11 - Usé - Gésir.

**Verticalement.** 1 - Epargne - Eau. 2 - Cap - Rumeurs. 3 - Oripeaux - Dé. 4 - No - Géole. 5 - Oxyure - Ring. 6 - Myope - Scène. 7 - Islandaises. 8 - Emeri - Us - Si. 9 - Se - Dettes.

par Pierre Dewever

**le tour du monde**

**problème 15**

**A. Dombrovski (URSS)**

Problème « antidual ». L'antidual est un élément qui exige deux effets: l'un qui serait susceptible de provoquer un dual et l'autre qui l'empêcherait. Pour qu'il y ait thème, il faut qu'il y ait au moins deux variantes antidual conjuguées. L'auteur de ce problème est un grand compositeur, mais l'antidual est un thème difficile...



**Mat en deux coups**

**Envoi des solutions à**  
Jacques Négro, « Echecs »  
Nice-Matin, B.P. 4  
06029 Nice Cedex

**Date limite des réponses: 17 juin**

Ce problème, comme ceux qui l'ont précédé, est à noter de 0 à 10 points.

**solution du problème 13**

**Essais:** Cc3 ? 1...Cc4 (Cf7); 2.Cce2 (Cxd5), mais 1...De6!, plus de mat. Si 1.Cc5?, 1...Cc4 (Cf7); 2.Cd3 (Cce6) mat, mais 1...Fe2!, plus de mat.  
**Clé:** Cd6! (menace 2.De5 mat). Si 1...Cc4 (Cf7), 2.Ce2 (Ce6).

**Note du chroniqueur:** on notera la présence « artificielle » des Cavaliers noirs.

**fermez la porte!**

Ce qui caractérise la partie fermée, c'est que les Blancs empêchent le Fou adverse d'utiliser l'importante diagonale d'attaque a7-g1 pour les Noirs et d2-g8 pour les Blancs.

La partie ci-dessous (défense française) fut jouée entre J. Caumes (avec les Blancs) et J.

Lance, lors d'une Coupe de France.  
**1.d4 Cf6; 2.Cc3 e6; 3.e4 d5; 4.e5.**

La variante Steinitz qui fixe immédiatement le centre. On préfère ici le plus souvent 4.Fg5.

**4...Cfd7; 5.f4 c5;**

La réaction logique du plan des Noirs.

**6.dxc5**

6.Cf3 est possible. Il prépare le petit roque.

**6...Fxc5;**

Sylvain Zinser indique, dans **Europe Echec**, la variante: 6...Cc6, 7.Cf3 Fxc5; 8.Fd3 F6! 9.exf6 Cxf6; 10.De2 0-0; 11.Fd2 avec des chances équilibrées.

**7.a3**

7.Cf3 Cc6 passe dans la variante de la note précédente tandis que 7.Dg4 0-0, 8.Cf3 Cc6; 9.Fd3 f5; 10.Dh3 Cd4; 11.Fd2 a6 ne donna que l'égalité dans la partie Tarrasch-Marshall, 1905.

**7...0-0; 8.Cf3 Cc6; 9.Fd3 a6;**

9...f5 était plus raisonnable et si 10.Cg5 De7, 11.Dh5 h6. Les Noirs ont certainement vu la possibilité du sacrifice classique en h7, mais ils n'ont sans doute pas cru à sa correction.



**Position après 9...e6**

**10.Fxh7 + ! Rxh7;**

Le Roi quitte la maison.

**11.Cg5 + Rg6;**

Après 11...Rg8, ce serait le mat en quelques coups: 12.Dh5 Te8; 13.Dxf7 + Rh8; 14.Dh5 + etc.

**12.Dg4 f5;**

La seule défense. Si 12...Rh6; 13.Dh4 + Rg6; 14.Dh7 + mat.

**13.Dg3 De7**

**14.Cxe6 + d Rf7**

**15.Cg5 +.** Abandonnent.

**un conseil élémentaire**

Ne déplacez pas plusieurs fois la même pièce alors que d'autres sont encore sur leur case de départ!

par Jacques Négro

## offres de locations

- Nice, prox. mer, studio cft, terr. juil., Ecr. P.A. N° 204.
- Nice, gd F3, tt cft, prox. mer et comm., terr., TV, 5 pers. juil. 4 000 F/ms, 2 500 F/qz. Ecr. Malet, 30 r. Michel-Ange - St Véran. 06800 CAGNES.
- 84 - Luberon, villa 4 pers., colline, vue, vaste pinède close, bassin, juil. 4 000 F/ms ou 2 300 F/qz. T. (90) 85-24-25.
- Mandelieu près Cannes, vue mer esterel, villa 4/6 pers. T. (93) 49-16-53.
- Espagne, Alicante, autoroute, F3, 5 pers. 30 m mer, juin 2 800 F, juil. 3 500 F, sept. 2 500 F. T. (29) 61-22-39 (repas).
- Grenoble, Ile verte, studio meublé, balcon 2 pers., juil., août, 350 F sem. T. (8) 283-81-52.
- 26, Vercors 1 000 m, mais., juil. 2 500 F. T. (75) 70-26-07.
- Savoie 1 530 m, gd chalet, tt cft, 8 pers., juil., calme, G. Thomas - 73420 - VIVIERS-DU-LAC.
- 74 - Montriond, F2, tt cft, à l'étage d'un petit chalet, lib. 1<sup>er</sup> quinz. juil. T. (50) 79-07-28
- 30 Grau-du-Roi, F3, 6 pers., 200 m plage, 2<sup>e</sup> juil. ou 2<sup>e</sup> août, 2 700 F T. (66) 81-12-29 HR.
- 35 - forêt Paimpont, villa 5 p., tt cft., juil., août, BRETON, 15, r. Nartenot, RENNES T. (99) 30-20-78.
- 3 km mer, rez de jard., villa 4 pers., tt cft, juil. 2 800 F. Mme Chatelain, 314, Chemin de Provence - 83100 - Toulon. T. (94) 27-34-68.
- Côte adriatique, ITALIE, appts ds villas loc. sem. Ecr. THOUVENEL, 69720 St-Laurent-de-Mure. T. (7) 840-82-48.
- LOIRE-ATLANTIQUE ST MICHEL CHEF CHEF, 60 km Nantes, 300 m du bourg, 400 m de la mer env., villa 2 ch., avec 3 lits, séj., cuis., s. d'eau, wc, jardinet, fourni 1 bout. gaz, juil. 3 500 F. T. (40) 34-26-10 heures bureaux. Mme Magé
- LOIRE-ATLANTIQUE ST MICHEL CHEF CHEF 2 p., cuis. et ch., 1 lit, wc, jardinet, fourni 1 bout., gaz, août 1 500 F. T. (40) 34-26-10 Mme Magé heures bureaux.
- 04 - Haute Provence F3 cft, Juil., août, Ecr. P.A. n° 205.
- La Turbie près Monaco, ch. cuis. s. d'eau, vue mer, bien situé. Ecr. P.A. n° 206.
- Tunisie, villa gd cft, proche plage (sauf juil., août) sept. oct. 4 000 F, autres mois 3 000 F. T. (90) 82-31-96 H.R.
- Cannes, F2, tt cft, 4 pers., juil. 3 400/ms, poss. qz. T. (25) 78-00-60 (après 19 heures).
- Hublot du Port Gruissan, stud. 5 pers., park., juin, juil., sept. T. (68) 32-32-46 h.r. ou soir.
- Vallauris, villa 6 pers., juin, juil., sept., piscine, tennis collect., T. (68) 50-25-94 repas.
- Drôme, à partir du 8/8 villa t.c. 800 F par sem. Ecr. N.C. BALKENENDE, EMMAPARK 54 Py-nacker, Hollande.

## RELATIONS AMICALES

correspondance, rencontres, sorties toutes régions, tous âges, milieux divers. c/3 timbres.  
RENAISSANCE, B.P. 2366 Marseille Cedex 01



PRÉPAREZ CHEZ VOUS  
l'entrée dans les écoles  
d'

### INFIRMIÈRES

assist. sociales, sages-femmes, kinésithérapeutes, laborantines, aides-soignantes, auxil. de puériculture, inf. psychiatrique, etc. Documentation ENF. gratis s. demande.

INSTITUT FRANÇAIS (privé)  
15700 Pleaux. Tél. (71) 40-43-17.

## CONDITIONS D'INSERTION

- 28 F (T.V.A. INCLUSE) LA LIGNE de 40 caractères, signes ou espaces, composition standard.
- EN SUS: cadre - 2 lignes; filet - 1 ligne; effets de composition + 20%.
- POUR LES ABONNÉS: 50% de réduction pour 5 lignes annuelles sur production de la bande d'abonnement à L'EDUCATION.
- REGLEMENT: joindre à la demande d'insertion le règlement correspondant par chèque bancaire, postal (les 3 volets) ou mandat-lettre au nom de L'EDUCATION. Factures établies seulement sur demande.
- FRAIS DE DOMICILIATION AU JOURNAL: cinq timbres à 1,60 F joints à la demande d'insertion.
- REPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL SOUS UN NUMERO: mettre chaque réponse dans une première enveloppe TIMBREE portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe affranchie et cachetée dans une seconde enveloppe à l'adresse de L'EDUCATION, Service des Petites Annonces, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 PARIS. ATTENTION! LE COURRIER INSUFFISAMMENT AFFRANCHI NE POURRA ETRE TRANSMIS.

Notre dernier numéro  
de l'année scolaire 1981-1982  
paraissant le 17 juin,  
nous ne pourrions pas publier  
les petites annonces  
qui nous parviendraient  
après le 11 juin.

- Yougoslavie, Istrie, village typique, plage chambres tt cft. T. (80) 21-28-13.
- Espagne, Médit. Javea (sud Val.) Rosas (c. Brava), belles plages, appts, villas, px int. juil. hôtels et loc. en FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, YOU-GOSLAVIE, PORTUGAL, Mme Schöenberg, 8, rue R.-Barthélémy, 92260 Fontenay-aux-Roses. T. 350-19-94.
- Espagne, Cullera appt 5 pers., gde terr., 50 m plage ttes pér. sf août T (31) 20-07-43.
- Appts à louer toutes périodes. Garnier, Prats-Hauts, 05350 Château Ville Vieille Queyras. T. (92) 45-71-79.

## demandes de locations

- ROYAN, Ch. loc. 4 pers., 2<sup>e</sup> qz août T. (25) 83-14-27.
- Collègue enseignant recherche au 1<sup>er</sup> sept. pour son fils en clas. préparat. Math. Spé. T. sérieux, exc. éduc. chambre meub. Paris près lycée St-Louis. Accepte repas soir. Blanc, Ecole 17270 Clé-rac T. (46) 04-18-69.

## ventes

- 60 - Beauvais, appt F6, t. b. état cuis. équip., ville bord champs. T. (4) 402-18-99 ap. 20 h

- Vds 17 km, NARBONNE, t. à bât. viab. bd rivière, 2 250 m<sup>2</sup>, bien sit., calme. Ecr. J. LE-FEVRE, mairie-école, BOUZINCOURT - 80300 ALBERT.
- Isère, vds 1008 m<sup>2</sup> à bâtir, plat, viabil. Bourg-d'Oisans 120 000 F. T. (91) 44-93-55.
- (95) Montmagny, F3, 15 mn. gare Paris Nord, pl. Sud, park. 278 000 F. T. (3) 983-12-82 soir.

## hôtels-pensions

- Savoie, route Grands cols, St Sorlin d'Arves, Hôtel des Neiges. T. (79) 56-75-71, prix modérés, ambiance familiale, calme, cft, promen., tennis, flore, faune, réduction enfants.
- Sables d'Olonne, Hôtel Roches Vertes, 50 m plage, pension et 1/2 pens. poss. cars, T. (51) 32-08-33 ou écr.

## centres de vacances

- Assoc. rech. directeurs de C.V. habit. 250 km. Paris maxi pour centres linguistiques Angleterre, juillet ou août. Tél.: (1) 500-13-41.
- L'ALPARG ARGENTIERE CHAMONIX Tél.: (50) 54-00-65 séjours, classe de neige ou nature, sorties scolaires, vacances scolaires. Inscriptions individuelles. Dubost propriétaire T. (1) 624-72-64.
- Econome CV cherche place août. Ecr. P.A. n° 207.
- Ass. rech. dir. CV pour CLSH rég. Metz pér. juil. août sept. T. (8) 760-55-86.

## divers

- Vds cse dble emploi, thermocoupleur Thermoflex état neuf, T. (80) 66-38-98. (9 h-12 h, 14 h-17 h).
- LYCEE FRANÇAIS ALICANTE (Espagne) engage licencié(e) allemand pour cours d'allemand 2<sup>e</sup> cycle — cours d'anglais au 1<sup>er</sup> cycle. Rémunération selon conventions espagnoles. Ecr. avec C.V. ou Tél.: proviseur du lycée. Lundi à Vendredi: 9 h à 12 h 15 h à 18 h. T. (34) (65) 26-64-00; 26-25-08. C/Camarada Llopis, 44 - Vistahermosa - ALICANTE (Espagne).
- Assoc. rech. directeur de CV hab. 250 km Paris maxi, Suisse ou Espagne, juil. ou août, pet. effect. Réelles compét. tech. et éduc. T. (1) 500-13-41
- Cannes et env. proches, de préf. prox. Mouré Rouge, journaliste universitaire recherche pour juil., local clos (préau ou cours d'ét. scol., gar.) pour laisser la nuit Zodiac sur remorque. T. (1) 588-72-60 ap. 19 h.
- Randonnées pédestres. «vacances» Cévennes, Gorges Tarn, Lozère, P. Dainat, Guide Cévenol, 19, av. St-Lazare, 34 Montpellier. T. (67) 72-16-19.

« La Sicile en bus » du 11 au 24 août camping ambiance et prix sympa. 2 570 F tout compris Foyer Rural EUFFIGNEIX-52000. T. (25) 03-21-61 ou 07-15-14.

- V. contrat SCUC 1976 (140 MT) 9, 6U. Ds 4 ans prêt 60 U sans intérêts (94) 68-00-27 soir

### REMORQUES - ATTELAGES - VOITURES

#### REMORQUE FRANC OCEAN

49170 St-GEORGES sur LOIRE  
TEL. (41) 41-10-55 (5 lignes)

## NOUS EDITONS

VITE ET DIFFUSONS BONS MANUSCRITS  
EDITIONS REGAIN - MONTE-CARLO



CNDP  
29, rue d'Ulm  
75230 Paris Cedex 05

**les films Super 8 sont d'une utilisation pratique**

- ils sont courts (5 mn) et donc concis
- ils sont muets (d'où la possibilité de personnaliser les commentaires)
- ils ont une notice d'accompagnement
- ils ne traitent que d'un sujet
- ils sont en couleur

**voici les huit titres récemment parus**

- Le moteur électrique à courant continu (n° 1390)
- Si Thalès m'était projeté I (n° 1586)
- Si Thalès m'était projeté II (n° 1587)
- Solides et surfaces (n° 1588)
- Prismes et pyramides (n° 1700)
- Cônes et cylindres (n° 1705)
- Le lynx, alimentation (n° 1453)
- La chasse du renard (n° 1584)

**le film : 154 F TTC  
jusqu'au 1<sup>er</sup> août 1982**

**En vente :**

- Dans votre CRDP
- En région parisienne :

Librairie du CNDP  
du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures  
13, rue du Four 75270 Paris Cedex 06  
Tél. : 634-54-80 - Métro Mabillon.

CDDP de l'Essonne  
110 Agora - 91000 Evry. Tél. : 078-30-90



Photo - JF. Gandolfo

## Safaris-photos en VANOISE

De Val d'Isère, partez sur les sentiers de la Vanoise et du Grand Paradis, photographier la faune et la flore sauvage : marmottes, chamois, hardes de bouquetins, rarissimes lagopèdes, grands téttras, linnée boréale, cortuse de matthiole, grassette carnivore, edelweiss...

Plus bas, dans les alpages, vous fixerez sur la pellicule toute une civilisation alpine qui disparaît : les derniers bergers transhumants, les maîtres fruitiers fabriquant leurs fromages et de vieux villages très pittoresques.

Dans une ambiance chaleureuse, le Club "Images et Connaissance de la Montagne" vous propose 3 formules accessibles à tous :

- **Le safari-photo** : balade chasse à l'image, initiation macro photo et perfectionnement, prêt de matériel, labo-photo et développement, soirées photos.

- **La randonnée-photo** de 2 à 3 jours (6 à 7 heures de marche, nuits en refuge).

- **La balade-photo** d'une journée. Stages 6 jours - sans hébergement : 700 F

- en pension complète hôtel\*\*, chambre double : 1600 F/personne.

Du 27 Juin au 11 Septembre 1982.

Inscription à l'Association :

**Club Images et Connaissance de la Montagne** B.P 47  
73150 VAL D'ISÈRE  
Tél. (79) 06.00.03

**BON A DÉCOUPER :**

Je désire recevoir une documentation détaillée

Nom .....

Prénom .....

Rue .....

N° ..... Ville .....

Code Postal .....

à dater du 1<sup>er</sup> mai 1982  
les ouvrages musicaux des

## EDITIONS OUVRIERES

font partie du  
**CATALOGUE HEUGEL**

et sont distribués exclusivement  
pour le monde entier par les



**EDITIONS  
A. LEDUC**

*Extraits des catalogues*  
« Enseignement scolaire » et « Flûte à bec »

### Bretonne et Pittion — GAI! LES PETITS

Deux séries de cinq thèmes de vie avec chant et percussion, conte, observation, exercices sensoriels, etc. Pour les maternelles et les cours préparatoires.  
En deux volumes, chaque ..... 18 F

### Paubon — JOYAUX DU TEMPS PASSE

Pièces du Moyen Age pour une ou deux flûtes à bec avec percussion non obligée..... 40 F

### Pinchard — FIORETTI

Douze pièces brèves pour flûte à bec soprano.. 18,40 F  
FLORILEGE  
Neuf pièces  
pour deux ou trois flûtes à bec soprano ..... 18,40 F

### VIVRE LA MUSIQUE EN LIBERTE

Méthode vivante d'enseignement, publiée sous la direction de **M. Pinchard** :

**Duncker et Pinchard**, vol. 1, classes de 6<sup>e</sup> ..... 30 F

**Deyries et Dourson**, vol. 2, classes de 5<sup>e</sup> ..... 30 F

### Pittion — LE NOUVEAU LIVRE DE MUSIQUE ET DE CHANT

Méthode active en quatre cahiers : classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, chaque..... 26 F

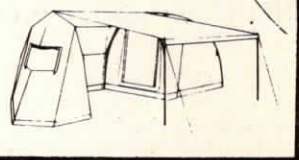
demandez les catalogues à votre marchand ou chez

ALPHONSE LEDUC  
175, rue Saint-Honoré, 75040 PARIS CEDEX 01

## L'INÉGALABLE TENTE PNEUMATIQUE "IGLOO" MONTAGE COMPLET 3 MINUTES ANNEXE pour CARAVANE



**LA TENTE LA PLUS  
PRATIQUE  
IDÉALE POUR  
ITINÉRANTS**



Demandez le CATALOGUE SPÉCIAL au Service 24 c / 2 timbres  
Éts **BECKER** - 94, route Nationale 10 - 78310-COIGNIÈRES

## "ÉDUCASSETTE" BARTHE Enregistreur-Lecteur Cassette Mono 18 Watts efficaces



Réalisé pour : l'Enseignement  
le "Public Address"  
la Sonorisation



Au dos : grand haut-parleur 15×23 incorporé  
Mallette robuste, bois gainé 30×20×22, 5,5 kg



Remise aux Membres de l'Enseignement  
Éts **J. D. BARTHE** - 53, rue de Fécamp, 75012 PARIS  
Tél. 343.79.85 - 345.84.15